

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 15/II

Séance du mardi 11 novembre 2003, seconde partie

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttmann (Rad.), présidente

Sommaire

Ordre du jour (voir bulletin N^o 15/I, page 379)

Ouverture de la séance 444

Préavis:

N ^o 2003/21	Stade olympique de la Pontaise. Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre la route des Plaines-du-Loup, la limite nord-ouest de la parcelle N ^o 1987, le chemin des Grandes-Roches et l'avenue du Vélodrome. 3 ^e étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations (Culture, Sports, Patrimoine, Travaux)	445
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Serge Segura, rapporteur	458
	<i>Discussion</i>	462

Appendice:

	Liste alphabétique des membres du Conseil communal mise à jour le 13 novembre 2003, suivie de la liste des membres du Conseil par groupe, de la composition du Bureau du Conseil pour 2003, de celle des Commissions permanentes, et enfin de l'organisation de la Municipalité pour 2003	484
--	---	-----

Séance

du mardi 11 novembre 2003, seconde partie

Membres absents excusés: M. Jacques Bonvin, M^{me} Aline Gabus, M^{me} Thérèse de Meuron, M. Jean Meylan, M. Gianni John Schneider, M. Dino Venezia.

Membre absent non excusé: M. Antoine Perrin.

Membres présents	93
Membres absents excusés	6
Membres absents non excusés	<u>1</u>
Effectif actuel	100

A 20 h 30, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville:

Stade olympique de la Pontaise

Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre la route des Plaines-du-Loup, la limite nord-ouest de la parcelle N° 1987, le chemin des Grandes-Roches et l'avenue du Vélodrome

3^e étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations

Préavis N° 2003/21

Lausanne, le 28 mai 2003

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité présente un plan partiel d'affectation concernant le périmètre du stade olympique de la Pontaise, propriété de la Commune de Lausanne, et sollicite l'octroi d'un crédit d'investissements du patrimoine administratif destiné à :

- a) réaliser, pour un montant de Fr. 28'630'000.– la troisième étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations du stade olympique, sur la base des études entreprises dès 2000 et présentées dans le préavis N° 94 du 24 juin 1999¹;
- b) refaire, pour un montant de Fr. 1'260'000.–, la piste d'athlétisme;
- c) balancer deux comptes d'attente d'un montant de Fr. 830'000.–.

Ces travaux devraient bénéficier de subventions fédérales et cantonales d'un montant de Fr. 13,5 millions.

Table des matières

1. Préambule	446
2. Caractéristiques du plan	446
3. Règlement	447
4. Procédure	448
5. Le stade olympique de la Pontaise	449
6. Les raisons du projet	451
7. Description du projet	451
8. Mode d'exploitation	453
9. Calendrier des travaux	453
10. Aspects financiers	454
11. Conclusions	456

¹BCC 2000, T. I, pp. 34-50.

1. Préambule

Les importants travaux projetés pour le stade olympique exigent l'adoption d'un plan partiel d'affectation. Le stade a été réalisé entre 1950 et 1954, soit une dizaine d'années après l'entrée en vigueur du Règlement du plan d'extension (RPE) qui avait classé le secteur en zone périphérique. Or cette zone n'autorise que des bâtiments de 16 m sur 25 m et de 13 m de hauteur au maximum. La non-conformité évidente de l'édifice avec sa zone n'a même pas été relevée dans le préavis de l'époque et a de facto été justifiée par l'article 111 RPE qui permet à la Municipalité d'autoriser des dérogations s'il s'agit d'édifices publics «dont la destination ou l'architecture réclament des dispositions spéciales», mais aussi si ces dérogations «sont justifiées par un plan d'ensemble, ou pour des motifs d'esthétique ou toutes autres considérations d'intérêt public». Cet article général, dont il a été fait un large usage à l'époque, n'est plus d'un usage aussi facilement accepté dans la sensibilité et le contexte politique actuels. La Municipalité a jugé nécessaire de régulariser la situation existante en prévoyant l'évolution envisagée. Cette adaptation ne fait d'ailleurs qu'anticiper de quelques années la réglementation prévue par le Plan général d'affectation (PGA) dans le cadre d'une zone d'intérêt public.

Le périmètre du plan s'étend logiquement à la parcelle communale qui entoure le stade et abrite d'autres activités sportives et leurs annexes. Il englobe donc les deux établissements publics situés de part et d'autre de l'entrée principale et le centre de sports et d'études voisin, mais encore les trois pavillons de l'Observatoire de la Société vaudoise d'astronomie, réalisés en 1942 au chemin des Grandes-Roches, enfin le vélodrome-patinoire et son café attenant, qui date de 1922.

2. Caractéristiques du plan

Le dispositif du plan ne comprend qu'une zone d'utilité publique et le règlement des dispositions générales constructives sont valables pour toutes les constructions nouvelles sans faire de références spécifiques aux bâtiments existants qui, comme c'est toujours la règle, bénéficient des droits acquis. Les limites des constructions sont relégalisées dans leur position actuelle, à l'exception d'une adaptation à l'état existant sur la route des Plaines-du-Loup. La zone d'utilité publique est affectée aux constructions et aux installations publiques, aux équipements destinés au sport, au délassement, à la formation, à la culture, ainsi qu'aux activités vouées à des tâches de la collectivité. Sont admises aussi les activités commerciales liées aux affectations citées précédemment : des buvettes, des cafés-restaurants et les installations de l'Observatoire de Lausanne.

L'ordre des constructions est libre et, à défaut d'aire d'implantation dessinée sur le plan, c'est le règlement qui précise les normes du dispositif prévu qui, pour l'instant, ne concerne que le stade lui-même. Les données les plus contraignantes visent les hauteurs maximales admises pour les nouvelles constructions. Elles sont adaptées à chaque affectation, avec une limite générale de 13 m, qui passe à 25 m pour les volumes plus importants découlant de leur nature particulière, tels que stades, salles de sports et de spectacles. Enfin, la hauteur des superstructures à fonctions techniques, mâts d'éclairage, projecteurs, haubanage, etc., est limitée à 60 m. La distance entre les constructions n'est pas limitée, et celles-ci peuvent s'édifier sur la limite des constructions ; seule la distance avec la parcelle de l'ancienne caserne sera au minimum de 6 m, mais au moins égale à la moitié de la hauteur de la façade. Le règlement fixe encore deux limites maximales : une qui concerne la capacité du stade olympique fixée à 15'000 spectateurs et l'autre le nombre de places de stationnement plafonné à 250 places dans le périmètre du plan.

Le chapitre des aménagements extérieurs et paysagers énonce une série de principes généraux à respecter. L'article 16 les récapitule en stipulant que les aménagements nouveaux ou recréés auront des qualités paysagères (arborisation, maillage écologique) au moins équivalentes à celles existantes lors de la légalisation du présent plan et que les aires vertes supprimées feront l'objet d'une juste compensation. Pour les arbres existants d'essence majeure, c'est-à-dire toute espèce pouvant atteindre une hauteur de 10 m et plus, ou présentant un caractère de longévité spécifique ou ayant une valeur reconnue, le règlement renvoie au RPE, chapitre VII ter. Ce chapitre traite de la protection des arbres et détaille les conditions d'abattage et les compensations exigées, soit par replantage ou contribution pécuniaire. Sans déterminer un itinéraire précis, le règlement demande que les aménagements extérieurs soient conçus de manière à assurer une perméabilité piétonne en dehors des temps réservés aux manifestations, notamment entre la route des Plaines-du-Loup et le chemin des Grandes-Roches.

3. Règlement

Le plan est complété par le règlement ci-après :

Chapitre I – Dispositions générales

1. Le plan a pour but d'assurer un développement cohérent et qualitatif des constructions et des aménagements extérieurs dans son périmètre, ainsi que de permettre l'agrandissement du stade olympique.
2. Le plan annule, à l'intérieur de son périmètre, toute disposition de plans d'affectation légalisés antérieurement, ainsi que celles du Règlement sur le Plan d'extension (RPE), du 3 novembre 1942, à l'exception des dispositions citées au titre des aménagements extérieurs et paysagers ci-après.

Chapitre II – Dispositions particulières

Affectation :

3. La zone d'utilité publique est affectée aux constructions et aux installations publiques, aux équipements destinés au sport, au délassement, à la formation, à la culture, ainsi qu'aux activités vouées à des tâches de la collectivité.
4. En outre, des activités commerciales liées aux affectations citées à l'article 3, des buvettes, des cafés-restaurants et les installations de l'Observatoire de Lausanne sont admises dans cette zone.
5. La capacité du stade olympique est limitée à 15'000 spectateurs.

Implantation et distances :

6. L'ordre des constructions est libre.
7. La distance entre un bâtiment et la limite de propriété commune avec la parcelle N° 1987 est égale à la moitié de la hauteur de la façade correspondante de cette construction, mesurée en tout point de la façade, mais au minimum 6 m. En [sic] font exception les constructions souterraines.

Dans les autres cas, les constructions peuvent s'appuyer sur la limite des constructions.

8. La distance entre constructions n'est pas limitée.

Hauteur des constructions :

9. La hauteur des façades, mesurée en tout point depuis le terrain existant à la légalisation du plan, est limitée à 13 m.
10. Pour les constructions nécessitant des volumes plus importants, découlant de leur nature particulière, telles que stades, salles de sports et de spectacles, la hauteur des constructions, mesurée en tout point depuis le terrain existant à la légalisation du plan, est limitée à 25 m.
11. La hauteur des superstructures à fonctions techniques, mâts d'éclairage, projecteurs, haubannage, etc., mesurée depuis le terrain existant à la légalisation du plan, est limitée à 60 m.

Stationnement :

12. Le nombre de places de stationnement est limité à 250 places dans le périmètre du plan.

Aménagements extérieurs et paysagers :

13. Les arbres existants d'essence majeure sont soumis aux dispositions du titre VII ter du Règlement sur le plan d'extension (RPE) du 3 novembre 1942.
14. Mis à part les aires bâties et celles aménagées en terrains de sports ou réservées aux voies d'accès, cheminements piétonniers et aires de stationnement, les autres aires doivent être aménagées en espaces verts et plantés.
15. Les aménagements extérieurs seront conçus de manière à assurer une perméabilité piétonne en dehors des temps réservés aux manifestations, notamment entre la route des Plaines-du-Loup et le chemin des Grandes-Roches.
16. Toute demande de permis de construire sera accompagnée d'un plan des aménagements extérieurs, figurant au moins la zone concernée par les constructions faisant l'objet de la demande.

Les aménagements nouveaux ou recréés auront des qualités paysagères (type d'arborisation, répartition et distribution sur le site, maillage écologique) au moins équivalentes à celles existantes à la légalisation du présent plan. Les aires vertes supprimées feront l'objet d'une juste compensation.

Chapitre III – Dispositions complémentaires

17. Au-delà des limites de constructions, seules sont autorisées les anticipations prévues par le Règlement sur les constructions (RC).
18. Les constructeurs sont tenus de respecter les niveaux de voirie sur les limites des constructions et les conditions d'évacuation des eaux usées et de ruissellement fixées par la Municipalité.
19. Sont réservées les dispositions légales et réglementaires édictées par la Confédération, le Canton et la Commune, complétant ou modifiant le présent règlement, notamment celles en matière de sécurité définies par la Direction de la sécurité publique.

4. Procédure

Préalablement examiné par le Département des infrastructures (DINF), conformément aux dispositions de l'article 56 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), ce plan a été soumis à l'enquête publique du 31 mars au 29 avril 2003. Il a suscité deux interventions.

4.1 Intervention de la Société vaudoise d'astronomie, chemin des Grandes-Roches 8, 1018 Lausanne

Nous avons pris connaissance avec intérêt du dossier d'enquête du PPA relatif à la zone du stade de la Pontaise et pris note avec satisfaction que le projet n'entraverait pas nos activités.

Nous souhaiterions insister sur le rôle que notre société joue dans le paysage scientifique et culturel vaudois depuis plusieurs décennies. Cet aspect a d'ailleurs été reconnu au cours des ans, lors de nos contacts avec les Autorités municipales et cantonales. Nous bénéficions d'autre part de subventions annuelles du Canton. Il y a quelques années, l'institut d'astronomie de l'Université de Lausanne a d'ailleurs manifesté officiellement son soutien à notre Observatoire auprès des instances communales et cantonales.

Nous espérons donc pouvoir continuer à envisager notre avenir sereinement.

Réponse :

Le plan, à l'article 4 de son règlement, reconnaît et pérennise les activités et les installations de l'Observatoire. Aucune autre disposition du plan n'est susceptible de porter atteinte par elle-même à cette activité et les transformations anticipées par le plan ne concernent pas ce secteur.

4.2 Intervention des Verts, section de Lausanne, par M. Roland Ostermann, membre du comité

Les références faites aux objectifs du Plan directeur cantonal nous ont paru terriblement artificielles et sentent un peu le passage obligé. Il est difficile de ressentir les allusions à ces objectifs comme une justification des modifications réglementaires proposées.

Le dossier de mise à l'enquête aurait demandé à être un peu plus étoffé. Indéniablement, la révision du PPA est essentiellement motivée par un projet précis. Le dossier y fait d'ailleurs allusion. Il serait donc souhaitable que ses éléments soient présentés à titre exemplaire de ce que le nouveau plan rend possible. Sans eux, les modifications restent d'une abstraction obscure. Il en va de même pour la possibilité de construire de nouveaux volumes qui demanderait à être illustrée.

Nous sommes étonnés d'apprendre que les mâts d'éclairage sont remplacés pour répondre – une fois de plus – aux contraintes des retransmissions télévisées. L'argument est peu crédible dans la mesure où les caméras se satisfont d'une lumière de moins en moins puissante. Jusqu'à quelles hauteurs ces exigences vont-elles monter? Il est vrai que la distance au soleil laisse encore de la marge.

L'article 16 précise que «Les aires vertes supprimées feront l'objet d'une juste compensation». Comment cette compensation est-elle envisagée? Si l'on constate qu'actuellement toutes les surfaces sont construites, goudronnées ou vertes, on

voit mal au détriment de quoi se fera la compensation. Du bitume, alors que l'on augmente les surfaces de parcage? Il y a là une précision que nous souhaiterions voir apporter.

Réponse :

1. Ce point fait allusion au rapport de conformité qui accompagne le plan lors de la mise à l'enquête publique. Le Service de l'aménagement cantonal en a défini les rubriques imposées, dont la conformité au Plan directeur cantonal. Il y est donc répondu comme d'habitude et cela ne constitue pas une justification; de nombreux arguments plus spécifiques le font facilement mieux ailleurs dans ce même document.
2. Le rapport de conformité, d'une part, compte une dizaine de pages accompagnées de huit photos; d'autre part, le concours d'architecture pour la transformation du stade, jugé en juin 2002, a été exposé et présenté publiquement. Les autres volumes possibles ne peuvent être illustrés avec quelque vraisemblance puisqu'il n'y a, à ce jour, aucun projet existant.
3. Le rôle de la Municipalité est d'assurer la mise à niveau du stade afin qu'il puisse conserver sa place dans le calendrier des événements sportifs de haut niveau qui impliquent des retransmissions télévisées. Ce n'est donc ni le lieu ni l'heure de contester des normes techniques approuvées par les instances internationales en la matière.

Si l'on s'engage à compenser, il faut aussi admettre que ce qui a été bitume ou béton à un endroit peut redevenir vert ou que la qualité du vert compense le moins de vert à un autre endroit. Le principe est donc assez large pour que le quantitatif ne soit pas le seul critère, mais le qualitatif aussi. C'est dire que chaque cas est différent et que, en l'absence de projet plus précis, il est illusoire d'être plus concret. Les quatre articles du règlement fournissent les garanties nécessaires en l'absence d'un dispositif de secteurs protégés.

5. Le stade olympique de la Pontaise²

5.1 Première étape des travaux de rénovation et de modernisation du stade

Votre Conseil a, le 12 novembre 1985, adopté les conclusions du préavis N° 227 du 17 juillet 1985³ et accordé à la Municipalité un crédit de Fr. 6'370'000.– pour entreprendre la première étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations du stade olympique de la Pontaise.

Lors de cette première étape, les travaux ci-après ont été réalisés :

- transformation de la piste en cendrée de 6 couloirs en une piste en matière synthétique de 8 couloirs;
- mise en place d'un dispositif de chronométrage;
- amélioration de l'éclairage existant;
- prolongation des tribunes nord et sud jusqu'à la piste d'athlétisme et pose de nouveaux sièges;
- réaménagement des zones réservées aux médias;
- installation d'une nouvelle sonorisation;
- réfection partielle des bétons;
- améliorations diverses des réseaux de communication.

Ces travaux ont été complétés par la réfection de la pelouse, objet d'une demande de crédit complémentaire de Fr. 228'000.–, formulée dans le cadre du préavis N° 19 du 17 juin 1986, dont le Conseil communal a accepté les conclusions le 30 septembre 1986⁴.

5.2 Deuxième étape

En date du 16 février 1993, le Conseil communal a adopté les conclusions du préavis N° 211 du 27 novembre 1992⁵ et accordé à la Municipalité un crédit de Fr. 17'285'000.– pour entreprendre la deuxième étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations du stade olympique de la Pontaise.

²Pour un historique détaillé de cette installation sportive, nous renvoyons le lecteur aux préavis cités dans le corps du texte.

³BCC 1985, T. II, pp. 1611-1623.

⁴BCC 1986, T. II, pp. 344-346.

⁵BCC 1993, T. I, pp. 338-380.

Lors de cette seconde étape, les travaux ci-après ont été réalisés:

- construction des locaux administratifs du Service des sports;
- création d'une entrée pour les poids lourds (au sud du stade);
- installation d'une centrale photovoltaïque de 65 kW sur la toiture des tribunes nord;
- isolation du bâtiment du club de tennis;
- reconstruction après démolition des vestiaires des clubs d'athlétisme et de hockey sur gazon sous les tribunes sud;
- reconstruction après démolition des vestiaires des équipes de football (tribune nord);
- rénovation des couvertures des gradins sud et nord attaqués par la carbonatation;
- rénovation des installations sanitaires pour les spectateurs au premier étage des tribunes nord et sud;
- transformation des places debout en places assises dans les tribunes est et ouest.

Les travaux d'étanchéité des gradins ou ceux de réhabilitation des bétons n'ont pas été terminés, les transformations prévues dans le cadre de la troisième étape devant entraîner la démolition de travaux entrepris durant la seconde étape. Il a donc été décidé de les suspendre jusqu'à la réalisation de la troisième étape.

5.3 Troisième étape: études et procédures entreprises

La nécessité d'une troisième étape a été admise par l'adoption, le 18 janvier 2000⁶, des conclusions du préavis N° 94 qui demandait l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 1'400'000.–. Les travaux prévus comprenaient la remise en état des bétons et des locaux, l'installation de nouveaux équipements de sécurité, la création de bureaux ainsi que l'extension de la capacité d'accueil de 15'800 à 25'000 places assises et couvertes. Le Conseil communal a demandé que les études portent sur une augmentation de la capacité d'accueil à 30'000 places assises couvertes.

Les études menées par différents services de l'Administration communale ont confirmé la nécessité et l'ampleur des travaux prévus pour la troisième étape, mais pas pour l'extension de la capacité d'accueil du stade. Par une communication du 12 avril 2000⁷, votre Conseil a été informé que les contraintes techniques et architecturales, ainsi que le surcoût engendré, motivaient l'abandon d'une extension de la capacité d'accueil à 30'000 places assises et couvertes.

Le 1^{er} décembre de la même année⁸, la Municipalité indiquait qu'une large consultation des différents milieux concernés par le projet (utilisateurs, services communaux et cantonaux, voisins, etc.) faisait apparaître une série de problèmes, liés à l'extension, d'ordre urbanistique, technique et de voisinage (Observatoire). D'autre part, la position des utilisateurs face au projet initial se modifiait fortement. En effet, l'extension de la capacité d'accueil disparaissait au profit de la nécessité d'améliorer la qualité d'accueil et de confort du stade. De plus, la construction de nouveaux stades de fortes capacités, entièrement dédiés au football (Genève-La Praille, 30'000 places et Berne-Wankdorf, également 30'000 places) dans les régions limitrophes, remettait en question le besoin de disposer d'un troisième grand stade. Dès lors, la Municipalité décidait de renoncer à augmenter la capacité d'accueil et de réorienter les travaux de modernisation du stade olympique vers une amélioration du confort et de l'accueil.

Cet abandon du projet initial a posé la question du dédommagement du pool de mandataires (architecte et ingénieurs) qui l'avait développé. L'application de la Loi sur les marchés publics, le changement de projet et le travail effectué ont été pris en compte. Ces prestations, au tarif SIA, s'élevaient à Fr. 557'000.–. Les négociations entreprises ont permis de réduire ce montant, pour solde de tout compte, à Fr. 345'000.–. Cette somme a été prélevée du crédit d'étude cité ci-avant⁹.

En février 2002, un concours d'architecte a été organisé par la Ville de Lausanne. Les participants avaient pour contrainte une amélioration de l'accueil, du confort et de la convivialité du stade olympique tout en respectant l'existant. Le jugement des projets rendus s'est déroulé les 17, 18 et 20 juin 2002. Le premier prix a été attribué au projet «GOOOAAAL!» des architectes Ueli Brauen & Doris Wächli. A l'unanimité, le jury a recommandé à la Municipalité de poursuivre les études pour la troisième étape des travaux avec ledit projet et de confier à ses auteurs le mandat d'architecte en vue de sa réalisation. Ce qui a été fait.

⁶BCC 2000, T. I, pp. 34-50.

⁷*Ibid.*, p. 472.

⁸BCC 2000, T. II, pp. 608-609.

⁹Communication de la Municipalité du 30 avril 2001, BCC 2001, T. I, p. 450.

6. Les raisons du projet

Comme évoqué ci-dessus, la nécessité de cette troisième étape de travaux a fait l'objet de nombreuses études, de débats, de remises en question et finalement d'une réorientation. Le délai entre le début des études et la présentation du présent préavis a été bénéfique et a permis de prendre le recul nécessaire dans un dossier où les sensibilités, les attentes et les exigences sont fortes.

Ces travaux répondent à des attentes, qu'elles soient locales, régionales et nationales, à un coût nettement inférieur à celui de la création *ex nihilo* ou à la reconstruction complète d'un stade du genre de celui de Genève ou de Bâle. Ils s'inscrivent dans une vision à long terme des besoins en infrastructures sportives allant au-delà des aléas du sport, de la vie des clubs. Le stade olympique de la Pontaise date de cinquante ans; les investissements proposés sont conçus pour le prochain demi-siècle.

Ces travaux sont nécessaires, car ils permettront à notre ville de disposer:

- d'une installation sportive polyvalente, adaptée aux besoins de la région mais aussi à l'organisation de manifestations d'importance nationale et internationale telle que définie dans les principes et les objectifs du Plan directeur du sport¹⁰;
- d'un stade dans lequel le spectateur pourra assister aux événements qui s'y dérouleront dans des conditions confortables, modernes;
- d'un stade de football de taille humaine, disposant d'équipements modernes, confortables, sans le gigantisme et les problèmes de «remplissage» (rentabilisation) des «mégastades»;
- d'un stade d'athlétisme disposant des équipements et de la capacité d'accueil pour l'organisation de meetings aussi bien locaux qu'internationaux;
- de nouveaux locaux multifonctions, modulables, à disposition des sponsors et d'autres acteurs économiques du sport, mais aussi de tous ceux (entreprises, associations, clubs, etc.) qui ont besoin de tels locaux.

La réalisation de cette troisième étape permettra de bénéficier – pour autant que la décision soit prise cette année encore (ultime délai) – d'une importante aide financière de la Confédération (Fr. 7 millions) et du Canton (Fr. 5 millions).

7. Description du projet

7.1 Travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation

Rappelons que le concours d'architecte, cité ci-avant, portait sur les points suivants: couverture des virages; création d'espaces multifonctions (réception, buvettes, zones V.I.P., bureaux, loges), clarification des accès et mise à niveau du dispositif de sécurité, réaménagement des surfaces extérieures, dans le respect de la construction existante.

Rénovation du stade

Il s'agit principalement d'interventions dans le stade concernant le confort ou la mise à niveau d'installations existantes. Ainsi, il est prévu de réaménager les vestiaires situés dans la tribune sud afin d'améliorer leur utilisation au quotidien et de les rendre conformes aux normes tant nationales qu'internationales.

La salle polyvalente, toujours dans la tribune sud, très utilisée (entraînement d'athlétisme, recrutement, manifestations diverses comme salle de presse), sera entièrement rénovée, isolée et chauffée.

Les différentes buvettes seront rafraîchies, rénovées et redimensionnées. De nouvelles seront créées dans les tribunes est et ouest.

De nouveaux W.-C. seront construits dans le bloc 4 (tribune est).

Les normes actuelles de sécurité pour les stades accueillant des matches importants de football exigent un strict contrôle des entrées et du public. Tout doit être entrepris pour éviter les confrontations entre spectateurs. De ce fait, le public accèdera au stade par plusieurs entrées; là, il sera contrôlé et, le cas échéant (manifestations particulières), fouillé. Il se répartira ensuite dans les différentes tribunes attribuées à chaque entrée. Les athlètes, les médias, la police ainsi que les pompiers

¹⁰Rapport-préavis N° 2002/22, «Plan directeur du sport. Politique municipale en matière de sport. Réponse aux motions Denis Roubaty et Olivier Français», BCC 2002, T. II, pp. 672-691. Principe 30, objectifs 64 et 65.

et les secours disposeront d'une entrée particulière située sur le chemin des Grandes-Roches. Ces mesures de sécurité impliquent la pose d'un grillage tout autour de l'enceinte du stade et des séparations amovibles à l'intérieur de cette même enceinte.

Couverture des « virages » : tribunes est et ouest

Le confort des spectateurs assis dans les tribunes est et ouest, plus connues sous le nom de « virages » (est et ouest), a été amélioré lors des précédents travaux par l'installation de sièges. Cependant, ces places restent exposées aux aléas du temps. Il est prévu de les fermer (à l'arrière) et de les couvrir grâce à deux membranes pneumatiques en PVC, gonflées en permanence et emballées dans un maillage de câbles, suspendus à quatre nouveaux mâts d'éclairage et portés par des poteaux indépendants du bâtiment existant. La couverture des virages nécessitera la démolition de l'éclairage actuel et son remplacement partiel (4 mâts seront nécessaires au lieu de 6 actuellement). Ces nouveaux mâts n'augmenteront pas la pollution lumineuse pour les riverains du stade, car ils seront associés à des projecteurs conçus pour concentrer les faisceaux lumineux sur la surface à éclairer. A relever que le système d'éclairage actuel est en fin de vie et doit impérativement être changé (pour exemple, les ampoules ne sont plus fabriquées et le stock actuel sera bientôt épuisé).

Cette couverture réalisée, toutes les places du stade olympique de la Pontaise seront assises et couvertes.

Les sources de nuisance sonore sont les spectateurs et les installations de sonorisation. Actuellement, le bruit s'échappe principalement par les secteurs des virages non couverts. Leur couverture et leur fermeture diminueront sensiblement les fuites de bruit. Par ailleurs, la rénovation des installations de sonorisation, impliquant l'utilisation de nouveaux haut-parleurs plus nombreux et judicieusement disposés dans le stade, permettra également de diminuer les fuites de bruit à l'extérieur du stade. Les niveaux sonores en façade des immeubles voisins seront notablement diminués.

Extension de la tribune sud – « sac à dos »

Le principal reproche fait au stade olympique par ses utilisateurs (qu'ils y travaillent ou y viennent en spectateurs) est son manque de confort. Les attentes, dans ce domaine, de la part des spectateurs ont fortement évolué ces dernières années. La rusticité, voire une ambiance spartiate ne sont plus de mise. Les spectateurs, et encore plus les sponsors, exigent de pouvoir suivre les matches ou les meetings à leur aise. L'événement n'est plus seulement sur la piste ou la pelouse, il se déroule également avant et après dans les gradins. Il importe de pouvoir disposer de lieux confortables pour voir et d'autres, multifonctionnels, pour recevoir, fêter, informer.

Cette tendance, constatée non seulement en Suisse mais aussi dans l'ensemble des pays voisins, a motivé la construction des nouveaux stades de Bâle et de Genève.

Pour le stade olympique, l'idée est de faire de la tribune sud un lieu de convivialité et de réunion en y créant 12 loges et plus de 1000 m² de surfaces modulables ainsi que les locaux techniques nécessaires (toilettes, stockage, catering, etc.). Cela est possible en créant un bâtiment qui, porté par des poteaux, s'agrippe à la façade sud du stade. Une partie du volume pénètre à l'intérieur de l'existant pour offrir des espaces sur deux étages en relation avec les tribunes et le terrain de sport.

Cette extension permettra de réorganiser et d'améliorer l'accueil des médias par la création de locaux spécialement dévolus à cet usage (3 studios pour la télévision avec une plateforme pour les caméras et trois cabines de commentateurs). La sécurité du stade n'est pas oubliée. Des locaux spécialement conçus à cet effet (avec vue directe sur l'intérieur du stade) seront également disponibles.

Ce nouveau bâtiment permettra de résoudre les besoins en locaux du Service des sports par la création de 8 bureaux et d'une salle de conférence. En effet, à l'heure actuelle, certains collaborateurs travaillent, faute de place, dans des conteneurs disposés autour du stade.

7.2 Travaux de réfection de la piste d'athlétisme

La piste d'athlétisme actuelle a été posée en 1986. Faite d'un revêtement en matière synthétique, elle a remplacé une piste en cendrée. L'espérance de vie de ce type de matériau est de 10 à 15 ans et peut être prolongée par un « retopping » (une pellicule de matière synthétique est coulée sur l'ancienne piste). Cependant, une piste ainsi traitée n'est plus homologuée par la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF), ce qui ne permet plus la tenue de meetings internationaux. Les travaux à entreprendre (enlèvement et recyclage de l'ancienne piste, éventuellement modification des canaux techniques placés sous la piste, pose d'une nouvelle piste) permettront de disposer d'une piste d'athlétisme de classe « A » selon les normes de l'IAAF.

8. Mode d'exploitation

La création de surfaces multifonctionnelles et de loges pose la question de leur exploitation. Ces locaux sont les suivants :

GRANDE SALLE

1.1 Surfaces

A) D'un seul tenant (grande salle)

Surface :	806 m ²	(17 modules de 48 m ²)
Catering :	136 m ²	

B) Modulable en 3 salles

Salle ouest	Surface :	240 m ²	(5 modules de 48 m ²)
	Catering :	22,5 m ²	
Salle centrale	Surface :	326 m ²	(7 modules de 48 m ²)
	Catering :	91 m ²	
Salle est	Surface :	240 m ²	(5 modules de 48 m ²)
	Catering :	22,5 m ²	

1.2 Contenance (en personnes)

	Grande salle	Salle ouest	Salle centrale	Salle est
Sans tables/chaises	1100	285	475	285
Avec chaises	900	270	380	270
Avec tables et chaises	800	240	325	240

LOGES

2.1 Nombre de loges

- 4 loges de 25 m²
- 2 loges de 27 m²
- 2 loges de 28 m²
- 2 loges de 29 m²
- 1 loge double de 85 m²

Soit au total 12 loges représentant 353 m²

2.2 Equipement

Les loges disposent d'un équipement minimal : revêtements de sol, murs, plafonds, luminaires, point d'eau, chauffage, frigo encastré. Le reste est à la charge des locataires/utilisateurs.

EXPLOITATION

La Municipalité estime que ces locaux, propriété de la Ville de Lausanne, doivent être exploités et loués par le Service des sports. A charge pour ce dernier, au vu des pratiques en cours tant dans l'Administration communale que dans les installations sportives similaires, d'établir une grille des prix et un règlement d'usage. Ils constituent une source de revenus qu'il est difficile de définir avec précision aujourd'hui, mais qui ne seront pas négligeables.

9. Calendrier des travaux

Le programme des travaux s'est appuyé sur une acceptation du présent préavis par votre Conseil au début de l'automne et l'obtention du permis de construire avant le 31 décembre 2003 (condition sine qua non d'obtention des crédits de la Confédération). Il prévoit, après soumissions et adjudications, le début des travaux en septembre 2004. Leur achèvement dépendra du rythme des travaux, qui pourraient être réalisés par étapes, compte tenu des possibilités d'investissement annuel.

10. Aspects financiers*10.1 Récapitulation des coûts*

Il faut souligner que les chiffres ci-dessous reposent sur des devis et non sur des soumissions rentrées.

<i>CFC</i>	<i>Libellés</i>	<i>Stade</i>	<i>Piste</i>
1	Travaux préparatoires	443'000	
10	Relevés, études géotechniques	107'000	
11	Déblaiement préparation du terrain	176'000	
13	Installation de chantier en commun	98'000	
19	Honoraires	62'000	
2	Bâtiment	23'638'000	
21	Gros œuvre 1 (maçonnerie, construction en acier, etc.)	8'459'000	
22	Gros œuvre 2 (couverture par membranes, étanchéité, etc.)	3'554'000	
23	Installations électriques	2'265'000	
24	Installation CVCR	1'268'000	
25	Installations sanitaires	666'000	
26	Installations de transport	216'000	
27	Aménagements intérieurs 1 (plâtrerie, menuiserie, etc.)	1'658'000	
28	Aménagements intérieurs 2 (revêtements, nettoyages, etc.)	1'444'000	
29	Honoraires	4'108'000	
3	Equipement d'exploitation	1'816'000	
31	Gros œuvre 1 (construction en acier)	82'000	
33	Installation électrique	991'000	
34	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air	15'000	
35	Installations sanitaires	525'000	
37	Aménagement intérieur au stade	15'000	
39	Honoraires	188'000	
4	Aménagements extérieurs	448'000	1'180'000
42	Jardins et piste d'athlétisme	385'000	1'180'000
49	Honoraires	63'000	
5	Frais secondaires	977'000	
51	Autorisations, taxes	130'000	
52	Reproductions, documents	215'000	
53	Assurances	215'000	
55	Prestations du maître d'ouvrage	375'000	
56	Autres frais secondaires	42'000	
6	Divers et imprévus	800'000	
60	Divers et imprévus	800'000	
9	Equipements	508'000	
90	Equipements	450'000	
99	Honoraires	58'000	
	Total	28'630'000	1'180'000
	Comptes d'attente	750'000	80'000
	Etudes antérieures	410'000	
	Concours d'architecture	340'000	
	Etudes piste d'athlétisme		80'000

10.2 Plan des investissements

Le plan des investissements pour les années 2003 et 2004 prévoit un montant de Fr. 27 millions pour la réalisation de la troisième étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations du stade olympique de la Pontaise. La différence entre ce montant et celui qui est demandé provient de la prise en compte des travaux de réfection de la piste d'athlétisme et de l'affinement des coûts résultant des études entreprises.

10.3 Compte d'attente

L'ouverture du compte d'attente pour l'étude de la troisième étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations du stade olympique de la Pontaise a fait l'objet, comme indiqué ci-avant, d'un préavis adopté par votre Conseil en date du 18 janvier 2000, pour un montant de Fr. 1'400'000.–.

Quant à l'étude de la réfection de la piste d'athlétisme, un compte d'attente d'un montant de Fr. 80'000.– a été ouvert en date du 13 mars 2003¹¹.

10.4 Charges financières

Les charges financières annuelles, calculées sous la forme d'annuités constantes, avec un taux d'intérêt de 4,75% l'an, s'élèvent à:

- pour la troisième étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations du stade olympique, soit un montant de Fr. 29'380'000.– à amortir sur trente ans: Fr. 1'857'000.–
- pour la réfection de la piste d'athlétisme, soit un montant de Fr. 1'260'000.– à amortir sur dix ans: Fr. 161'200.–

10.5 Subventions

La Confédération

En 1993, le Département fédéral de l'intérieur, alors en charge du sport¹², a chargé l'Office fédéral de l'aménagement du territoire et l'Ecole fédérale du sport de Macolin¹³ de conduire une enquête auprès des fédérations nationales et des services des sports cantonaux et communaux. Menée entre 1994 et 1995, elle a permis d'établir un inventaire des installations sportives d'importance nationale existantes, ainsi que de celles dont il faudrait disposer à l'avenir. Ayant également permis de définir les lignes directrices et les critères pour répondre au statut d'installation nationale, elle a débouché sur la «Conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN)». Instrument de planification et de coordination au sens de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, la CISIN vise, par un soutien financier, à maintenir ou à créer en Suisse des conditions propices au bon déroulement des activités sportives, tant au niveau de la formation et de l'entraînement que de la compétition.

Les «critères CISIN» permettant de bénéficier d'un financement fédéral sont:

- A) polyvalence et importance du projet pour le sport suisse;
- B) qualité, avancement et chances de réalisation du projet soumis;
- C) utilisation prévue pour des manifestations d'importance nationale;
- D) volume d'investissement global en faveur du sport.

Le projet d'extension de la Pontaise, stade polyvalent, a séduit les Autorités fédérales et s'est vu attribuer par les Chambres fédérales, le 17 décembre 1998, un montant de Fr. 7 millions. Les transformations du projet initial ont également, à titre exceptionnel et en raison du maintien de la piste d'athlétisme, été acceptées. Cependant, la Confédération a mis comme condition la délivrance d'un permis de construire avant le 31 décembre 2003. Elle a aussi fait comprendre que l'obtention de subventions futures était conditionnée au succès de ce projet.

¹¹Communication de la Municipalité au Conseil communal du 18 mars 2003. BCC 2003, T. I, p. 341.

¹²Depuis le 1^{er} janvier 1998, le sport dépend du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et du sport (DPPS).

¹³L'Ecole fédérale de sport de Macolin, tout en conservant sa fonction d'école fédérale, est devenue, en janvier 1999, l'Office fédéral du sport (OFS).

Le Canton de Vaud

Le Conseil d'Etat a considéré que le stade olympique de la Pontaise n'était pas seulement le stade de Lausanne, mais bien celui de tout le canton. Il a promis une participation cantonale, hors subvention du Sport-Toto, de Fr. 5 millions, venant compléter la subvention fédérale. Il présentera au Grand Conseil une demande de crédit de Fr. 5 millions.

Le Sport-Toto

Une demande de soutien financier a été adressée à la Commission cantonale du Sport-Toto en 1998 déjà. Après étude du dossier, elle a décidé d'accorder une aide de Fr. 1,5 million. Informée des changements intervenus par rapport au projet initial, elle a décidé de maintenir le montant de sa participation.

La réfection de la piste d'athlétisme fera l'objet d'une demande spécifique auprès de cette Commission et les éventuelles aides perçues seront portées en amortissement du crédit sollicité.

11. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2003/21 de la Municipalité, du 28 mai 2003 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver comme fraction du Plan d'extension, le plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre la route des Plaines-du-Loup, la limite nord-ouest de la parcelle N° 1987, le chemin des Grandes-Roches et l'avenue du Vélodrome ;
2. de radier du Plan d'extension les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
3. d'approuver les réponses de la Municipalité aux interventions déposées pendant l'enquête publique ;
4. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
5. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
6. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 4 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
7. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période ;
8. d'approuver la troisième étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations du stade olympique ;
9. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissements du patrimoine administratif de Fr. 29'380'000.– pour la réalisation de la troisième étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations du stade olympique ;
10. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 9 à raison de Fr. 979'400.– par le budget de la Culture, des Sports et du Patrimoine, Service des sports, rubrique 3800.331 ;

11. de faire figurer sous la rubrique 3800.390 les intérêts découlant des crédits mentionnés sous chiffre 10;
12. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissements du patrimoine administratif de Fr. 1'260'000.– pour la réfection de la piste d'athlétisme du stade olympique;
13. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 12 à raison de Fr. 126'000.– par le budget de la Culture, des Sports et du Patrimoine, Service des sports, rubrique 3800.331;
14. de faire figurer sous la rubrique 3800.390 les intérêts découlant des crédits mentionnés sous chiffre 13;
15. de balancer le compte d'attente ouvert pour les frais d'étude relatifs à la troisième étape des travaux de réfection et de modernisation du stade olympique de la Pontaise par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 9;
16. de balancer le compte d'attente ouvert pour les frais d'étude relatifs à la réfection de la piste d'athlétisme par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 12;
17. de n'autoriser les travaux que si toutes les subventions mentionnées dans le préavis sont définitivement accordées;
18. de porter en amortissement des crédits mentionnés sous chiffres 9 et 12 les subventions qui seront accordées par la Confédération, le Canton de Vaud et le Sport-Toto.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:
Daniel Brélaz

Le secrétaire:
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M. Serge Segura, rapporteur, M. Jean-Christophe Bourquin, M. Alain Bron, M^{me} Alma Bucher, M. Maurice Calame, M^{me} Mireille Cornaz, M. Alain Hubler, M. Michel Julier, M. Roland Ostermann, M^{me} Magali Zuercher.

Municipalité: M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

Rapport photocopié de M. Serge Segura (Rad.), rapporteur: – La commission s’est réunie cinq fois, les 25 juin, 4 juillet, 25 août et 5 et 9 septembre 2003. Elle était composée de M^{mes} Mireille Cornaz (à l’exception des 2^e et 4^e séances), Magali Zuercher (à l’exception de la 5^e séance) et Alma Bucher (en remplacement de M^{me} Mireille Cornaz pour la 4^e séance) ainsi que de MM. Alain Bron, Jean-Christophe Bourquin, Maurice Calame (à l’exception de la 5^e séance et en remplacement de M. Robert Fox), Alain Hubler (en remplacement de M. Marc Vuilleumier), Michel Julier, Roland Ostermann (en remplacement de M. Jean-Yves Pidoux) et du soussigné.

La Municipalité était représentée par M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine. Etaient présents M^{me} Montandon, architecte (à partir de la 3^e séance), MM. Patrice Iseli, chef de service, Pascal Blanc, adjoint technique, Pascal Chatelain, chef de service, Pieric Freiburghaus, architecte-urbaniste, Jean-Claude Pierre-humbert, architecte, Ueli Brauen, architecte (à partir de la 3^e séance). Le soussigné désire remercier vivement M^{me} Valérie Pauli, secrétaire et M. Nicolas Pittet, adjoint administratif pour les précieuses notes de séances. La commission a encore reçu M. Jacky Delapierre, directeur d’Athletissima.

I. Généralités

Le préavis comporte deux principales parties. La première concerne la modification du plan partiel d’affectation relatif à la zone d’utilité publique où se trouvent notamment le stade olympique mais aussi, par exemple, les terrains de tennis. La seconde partie concerne les travaux prévus eux-mêmes.

Les travaux présentés ont pour source principalement l’accroissement du confort du stade pour les spectateurs ainsi que l’adaptation des structures intérieures pour correspondre aux exigences des fédérations internationales. La première mouture du projet, telle que présentée au niveau fédéral, prévoyait une extension sensible de la capacité d’accueil en spectateurs.

II. Plan partiel d’affectation

a) Discussion générale

La commission a, préalablement à l’examen du règlement relatif au PPA, engagé une discussion qui a abouti sur deux

questions principales: celle de la capacité d’accueil et, dans une moindre mesure, celle des possibilités offertes par le PPA en matière de hauteur de construction notamment.

La capacité en spectateurs du stade a fait l’objet de commentaires et de questions en rapport avec les manifestations que l’on pourrait y accueillir. En l’état, soit 15’000 places, le projet prévoit une capacité suffisante pour accueillir des manifestations d’athlétisme et de football d’envergure nationale (hormis les finales) – notamment des meetings d’une grande importance tels qu’Athletissima.

A ce sujet, il est à noter que la commission a adopté un amendement visant à limiter la capacité maximale du stade à « moins de 20’000 spectateurs ».

La commission s’est interrogée sur les constructions futures qui pourraient voir le jour dans l’espace d’utilité publique prévu par le PPA. Notamment, l’impact de la hauteur des bâtiments sur les environs a retenu l’attention de la commission. La taille maximale autorisée (hormis pour le stade) de 25 m correspond aux besoins des salles omnisports actuelles.

Le projet ne prévoit que la réfection et la transformation du stade, sans modification du nombre de places de parc et en aucun cas l’intégration d’un éventuel centre commercial comme cela s’est fait à Neuchâtel ou à Genève. Il a été exposé que, pour qu’un tel projet se réalise, une infrastructure neuve est nécessaire et qu’un tel « jumelage » n’entrerait pas dans les intentions de la Municipalité.

b) Règlement

La commission a abordé point par point le règlement accompagnant le PPA.

Un commissaire a observé en préambule que, au regard de la formulation du PPA et de son caractère hybride (attaché à un projet pour une part et fixant des limites théoriques d’autre part), le Conseil communal ne pourrait plus avoir de prise sur les constructions effectuées dans le cadre du PPA. La Municipalité a affirmé qu’en raison du caractère d’utilité publique de la zone concernée, aucun projet privé ne pourrait s’y implanter et qu’en ce qui concerne les projets publics, ceux-ci seraient naturellement soumis au Conseil par l’entremise de préavis spécifiques, y compris un éventuel octroi de droit de superficie à titre gracieux.

Commentaires quant au règlement:

Ad chapitre I, article 2

Le futur Plan général d’affectation comprendra un tableau de correspondance avec les dispositions du RPE. En effet, dès lors que le PPA présenté se réfère à ce dernier document, une commissaire s’est interrogée sur sa compatibilité avec les futures normes générales applicables aux plans.

Ad chapitre II, article 4

La liste des activités admises dans la zone n'est qu'exemplative. Toutefois, en raison de la formulation adoptée pour l'article, il faut la comprendre de manière restrictive, c'est-à-dire que la liste est presque complète et ne donne pas la possibilité à des exploitations particulièrement différentes de celles mentionnées.

Ad chapitre II, article 5

Après discussion, un amendement visant à porter la capacité maximale du stade à « moins de 20'000 spectateurs » est adopté par **4 OUI, 3 NON et 2 abstentions**.

La notion de spectateurs doit se comprendre comme étant le nombre de personnes assises dans les gradins. Dans le cas d'un concert, le nombre de personnes pourrait être plus important.

Ad chapitre II, article 7

Au vu de cette disposition, il est possible, en théorie, d'édifier un bâtiment d'une hauteur maximale de 25 m en bordure de tout le PPA, à l'exclusion de la parcelle où est situé le BAP. Dès lors, il est loisible de le faire en bordure du trottoir longeant la route des Plaines-du-Loup. Il convient de relever qu'une erreur de plume s'est glissée dans le texte du PPA et que la correction suivante est nécessaire à la dernière phrase: « *Y font exception ...* » au lieu de « *En font exception ...* ».

Ad chapitre II, article 12

Un débat important a animé la commission relativement aux espaces verts et aux places de parc présentes aux alentours du stade. En définitive, il apparaît que celles-ci seront payantes et correspondent à un besoin. Un commissaire s'est étonné de la présence incongrue de véhicules lors de manifestations sportives et des dérangements que cela implique. Selon certains, il est indispensable de pouvoir utiliser des places de parc proches lors des manifestations « mineures » et pour déposer les enfants. En cas de manifestation de grande envergure, les places de parc ne seront pas accessibles.

La commission a, sur ce point, examiné trois amendements:

1. « *Le nombre de places de stationnement est limité à moins de 300 places ...* »;
2. « *Le nombre de places de stationnement est limité à 220 places ...* » (soit le chiffre actuel);
3. Le sous-titre de chapitre devient « *Stationnement et accès* » et le texte de l'article est modifié comme suit: premier paragraphe: inchangé. Deuxième et troisième paragraphes: nouveaux.
« *L'emprise des accès véhicules et des places de stationnement est limitée au strict nécessaire.*
Le traitement de la surface permet, dans la mesure du possible, l'infiltration des eaux de pluie dans le sol.

Pour le surplus, on se référera aux directives communales à l'intention des projeteurs concernant les aménagements verts et voies de secours.»

Après examen, il s'avère que ce dernier amendement est conforme et peut être introduit dans le cadre d'un PPA.

La commission a adopté l'amendement visant à réduire le nombre de places à 220 (2^e amendement) par **5 voix contre 3** favorables au premier amendement, soit l'augmentation à 300 places.

Le troisième amendement est adopté par **5 OUI, 2 NON et 1 abstention**.

Ad chapitre II, article 16

La « juste compensation » des zones vertes a attiré l'attention de la commission. La compensation pourra être non seulement quantitative mais aussi qualitative. L'estimation de la « juste compensation » est liée à des éléments subjectifs. Toutefois, compensation devra être faite dans le cadre des projets futurs et il ne pourra s'agir d'un simple prétexte.

Un commissaire considère que la compensation « qualitative » n'a pas de portée à moins d'installer des essences particulièrement rares.

En vote final, le règlement, tel qu'amendé par la commission, a été adopté par **5 OUI, aucun NON et 3 abstentions**.

III. Procédure – réponses aux interventions de la Société vaudoise d'astronomie et des Verts*a) Société vaudoise d'astronomie*

La SVA ne désire pas déménager malgré le projet, les manifestations et les matches. En effet, elle n'est pas mécontente de l'emplacement de l'Observatoire. Le statut de ce dernier est toutefois assez flou, car sa création a précédé celle du stade. Aucun droit de superficie n'a été accordé, mais les bâtiments ont été financés par le Canton.

La réponse a été adoptée par la commission par **7 OUI, aucun NON et 1 abstention**.

b) Verts, section de Lausanne

La commission s'est intéressée aux objectifs du Plan directeur cantonal. Un commissaire considère que le PPA présenté est une récitation du PDC et qu'il n'est fait aucun commentaire sur la pertinence des normes contenues dans ce dernier plan, lui-même lié aux normes émises par des instances internationales.

La réponse a été adoptée par la commission par **5 OUI, aucun NON et 3 abstentions**.

IV. Le stade olympique de la Pontaise

Le présent rapport, pour des questions d'ordre pratique, va suivre la structure adoptée par le préavis. Les commentaires apportés par la commission seront donc mis en relation avec les points tels que numérotés.

5.2 Deuxième étape

A l'une des questions d'un commissaire, il est répondu qu'aucune des transformations opérées dans la deuxième étape ne sera détruite dans le cadre de la troisième. Les travaux qui pouvaient poser problème ont été retardés.

5.3 Troisième étape: études et procédure entreprises

Les milieux consultés dans la phase préparatoire du projet furent: Athletissima, Lausanne-Sports section football, Lausanne-Sports section athlétisme, Lausanne-Sports section hockey sur gazon, et le président du Lausanne-Sports section omnisports. Il est relevé que ce sont les deux premiers qui sont les véritables initiateurs du projet. Bien qu'il semble que la section football du LS n'ait pas informé correctement les autres sections, il n'apparaît pas que la responsabilité doive être portée par la Municipalité. Le jury relatif au projet était composé majoritairement d'architectes et de représentants des deux organismes susmentionnés, à savoir Athletissima et LS section football.

Les utilisateurs réguliers du stade sont: les footballeurs, les athlètes et l'armée (pour le recrutement).

6. Les raisons du projet

Selon la Municipalité, une réelle demande existe pour des locaux au sein du stade. Il n'y a cependant pas eu d'étude de marché y relative. Il faut noter que même avec une équipe en ligue A, une utilisation du stade à 100% est inconcevable au même titre que pour d'autres installations.

Il est rappelé que la proposition du Conseil visant à augmenter la capacité du stade à 30'000 personnes se fondait essentiellement sur la possibilité d'accueillir des matches internationaux. La destination du stade réside encore actuellement dans une utilisation pour le sport «spectacle».

Au regard de l'importance des normes des fédérations internationales, un commissaire considère qu'il est trop optimiste d'imaginer que les investissements effectués seraient acquis pour les cinquante prochaines années.

Enfin, la question de la dimension régionale du projet a été abordée par un commissaire. Ces réfections n'ont pas fait l'objet d'une recherche de financement régional, car le stade, comme mentionné, sert avant tout au sport «spectacle» et les coûts de fonctionnement ainsi que le cercle des spectateurs ne seront pas altérés (N. B.: hormis les charges financières à charge de la Ville).

7.1 Travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation

a) Sécurité

Un certain nombre des modifications proposées concernent l'amélioration de la sécurité dans le stade, notamment en diversifiant les entrées pour chacun des intervenants (arbitre, équipe A, équipe B, spectateurs, etc.). L'objectif est de correspondre aux normes fixées par les fédérations en matière de sécurité.

b) Buvettes

Un certain nombre de buvettes seront créées et elles seront toutes déplacées dans le cadre de la tribune sud ou dans des «box» donnant sur l'extérieur du stade. La vente d'alcool y est prévue.

Couverture des virages

La couverture sera en fibre de verre recouverte d'une couche de PVC dont la durée de vie est estimée à vingt-cinq ans. La résistance de cette structure est relativement élevée, mais un engin pyrotechnique pourrait y faire un trou. Toutefois, afin de dégonfler la structure, le trou devrait être important – il existe des trappes d'accès qui ne posent aucun problème. Les mâts présents actuellement ne seraient pas suffisamment solides et hauts pour soutenir la structure. C'est pourquoi quatre mâts de 60 m devraient être réalisés. Dans ce cadre, les moyens d'éclairage seraient aussi remis à neuf.

La couverture des gradins devrait diminuer sensiblement les fuites de bruit par les virages. De même, la rénovation des installations de sonorisation du stade devrait permettre de mieux cibler les arrivées de son et donc de réduire d'autant les fuites.

Une étude sur l'impact des vents a été effectuée pour que la pelouse n'étouffe pas avec une fermeture relative des gradins des virages (par leur couverture). Il est improbable que la structure soit endommagée par un fort vent.

Afin de pouvoir mettre au point définitivement ces couvertures, des essais en soufflerie devront encore être faits.

Extension de la tribune sud – «sac à dos»

La création du «sac à dos» et la modification de l'agencement de la tribune sud sont les aspects du projet qui ont soulevé les plus grandes oppositions de la part de certains membres de la commission. Les éléments principaux relevés concernent d'une part la création de loges et, d'autre part, la création du «sac à dos» lui-même.

En revanche, les modifications intérieures de la tribune, savoir la nouvelle répartition des vestiaires et la réfection des salles, n'a pas formellement été remise en cause.

a) Loges

Certains commissaires ont relevé que, pour eux, la création de loges revient à séparer artificiellement les spectateurs en fonction de leurs moyens financiers ou de leurs relations, ce qui est contraire à leur conception de l'universalité du sport. Un autre commissaire observe que la construction de ces loges entraînera la suppression de centaines de places actuelles, parmi les plus belles de la tribune sud (au total, la perte sera de 600 places, soit 800 dans la tribune sud moins 200 créées dans la tribune nord).

Les loges prévues pourront être louées indépendamment du stade lui-même, de même que les salles du «sac à dos». La Ville gardera la maîtrise de ces espaces et l'aménagement sera minimal.

La mise à disposition des loges et salles à Athletissima n'entraînera normalement pas de diminution de la subvention accordée, mais devrait permettre de réduire les couvertures de déficit (N. B.: le résultat 2003 d'Athletissima débouche sur un bénéfice). Le montant versé par les sponsors est en rapport non pas avec le budget de la manifestation mais avec les contre-prestations offertes, notamment la visibilité de la manifestation et l'espace V.I.P.

b) «Sac à dos»

Une partie des espaces disponibles dans cette structure et dans les espaces dégagés par la réfection intérieure de la tribune sud devrait permettre de loger le Service des sports qui, pour partie, est actuellement logé dans un *portakabin* en dehors du stade et dans le Centre sport-études.

Le «sac à dos» disposerait de salles modulables utilisables pour du *catering*, c'est-à-dire pour des repas de soutien ou des manifestations où de la nourriture est servie. L'espace disponible serait de 1000 places au maximum, modulable en trois salles plus petites.

L'accès aux locaux, tant aux loges qu'au «sac à dos», sera dépendant de la volonté de l'organisateur de la manifestation.

Certains commissaires ont fait valoir, au-delà de la question des loges, déjà abordée, que l'investissement qui serait consenti leur apparaît comme étant luxueux.

7.2 Travaux de réfection de la piste d'athlétisme

La piste actuelle aurait dû être remplacée déjà en 2003. Toutefois, elle a été intégrée, par souci de cohérence, dans le cadre du préavis relatif aux travaux généraux du stade.

La commission a considéré que la réfection complète de la piste était nécessaire. En effet, un simple *retopping* ne serait pas suffisant dans la mesure où les expériences précédentes, dans d'autres stades, ont démontré que cette méthode ne permettait pas d'obtenir l'homologation de la piste pour les meetings.

8. Mode d'exploitation

Les estimations actuellement utilisées dans les hypothèses de travail évaluent à Fr. 6000.– le montant auquel les loges pourraient être louées pour les matches de football (la location s'étendant à tous les matches de la saison) et à Fr. 1500.– pour un événement ponctuel. Les salles disponibles dans le «sac à dos» pourraient être louées entre Fr. 900.– et Fr. 3000.– en regard des tarifs pratiqués pour celles du Casino de Montbenon.

9. Calendrier des travaux

La Municipalité a prévu un étalement des dépenses sur sept ans (2004 à 2010). Les travaux débuteraient par la réfection de la piste d'athlétisme, puis viendraient la conception et la construction des couvertures des gradins, puis celle du «sac à dos» et enfin les réfections intérieures. Le plan des investissements prévoit cet étalement et comprend les investissements relatifs au stade.

La commission, interpellée par cette proposition, a voulu savoir s'il serait possible de voter le préavis et d'interrompre les travaux à un moment donné au vu de la situation financière de la Ville. Il apparaît qu'il serait difficile de procéder à une interruption formelle, décidée par le Conseil communal. Toutefois, à la suite d'une proposition d'amendement de la Municipalité, la commission a pris la décision de modifier les conclusions dans le sens de l'établissement d'un rapport à mi-parcours. Le Conseil en prendrait acte ou non et influencerait ainsi la réflexion de la Municipalité quant à la suite des travaux.

L'amendement constitue une 18^e [sic] conclusion dont la teneur est la suivante :

«18. [sic] Demande que la Municipalité lui adresse un rapport intermédiaire après la deuxième étape (couverture des virages) avant d'engager les étapes suivantes.»

La commission a approuvé à l'unanimité l'intégration de cet amendement dans les conclusions.

10.1 Récapitulation des coûts

Les honoraires sont calculés en fonction de différents taux et selon l'activité de l'intervenant.

10.3 Compte d'attente

Le montant consacré à l'étude de la réfection de la piste sera contrebalancé au travers du préavis présenté. Une erreur s'est toutefois glissée dans la première page du préavis. En effet, le montant indiqué est de Fr. 1'260'000.– alors que la réfection coûtera Fr. 1'180'000.–, le compte d'attente étant déjà inclus dans le chiffre de Fr. 830'000.– figurant à la ligne suivante.

10.5 Subventions

La Confédération maintient son offre de subvention au vu de l'étalement des travaux. La subvention cantonale est actuellement en suspens sur le bureau du Conseil d'Etat qui attend vraisemblablement la décision lausannoise.

V. *Athletissima*

Lors de sa cinquième séance, la commission a reçu M. Delapierre, directeur d'Athletissima. Celui-ci a pu faire part des soucis de cette manifestation et de son intérêt pour le projet présenté.

De nombreuses informations ont été fournies à la commission, notamment quant à la fréquentation et quant à la situation financière d'Athletissima.

Il ressort que l'exercice 2003 a bouclé sur un bénéfice de Fr. 100'000.– à Fr. 150'000.– et que les dettes actuelles de la manifestation sont essentiellement dues à des organismes publics. Il s'agit d'un rattrapage de TVA et d'impôts à la source. Des accords ont pu être trouvés ou sont en négociation avec les créanciers afin de permettre l'échelonnement du remboursement.

La structure projetée du stade intéresse Athletissima sur deux points principaux. En premier lieu, à leur avis, la convivialité sera augmentée pour les spectateurs. Et en second lieu, d'importantes économies pourront être réalisées (notamment par l'abandon de la zone «sponsors» dont le montage/démontage coûte actuellement Fr. 250'000.–).

M. Delapierre s'est engagé à ne pas modifier les tarifs des places présentes dans les virages ni à supprimer la gratuité pour les enfants de moins de 16 ans.

La pérennité de la manifestation est assurée jusqu'en 2005 tant pour le financement que pour l'organisation du meeting (accord avec la fédération).

VI. *Conclusions*

Au vu des arguments évoqués dans le présent rapport, il convient de relever que la majorité de la commission a considéré que, en tous les cas pour une partie d'entre eux, les travaux prévus relèvent du luxe. En effet, si la réfection de la piste d'athlétisme, voire la rénovation des structures intérieures du stade, paraissent opportunes, il n'en est pas de même pour le «sac à dos» qui modifie en partie l'affectation actuelle du stade.

Il est en effet prévu de proposer la location des salles à des sociétés ou à des groupements pour des événements ponctuels. Bien que l'existence d'une demande pour une telle salle ait été mentionnée, aucune étude de marché n'a été effectuée pour conforter cette allégation.

La conception du projet empêche toutefois de séparer le «sac à dos» des travaux intérieurs.

Relevons enfin que d'autres motifs, tels qu'exposés dans le rapport, ont motivé le refus de certains commissaires.

La commission a voté les conclusions de la manière suivante:

Elle a débuté par l'examen des conclusions relatives au stade, puis celles relatives au PPA, par souci de cohérence, le second point pouvant être lié au résultat du vote sur le stade lui-même. En effet, aux yeux de certains commissaires, le PPA n'est d'aucune utilité si les travaux relatifs au stade sont refusés.

Conclusion 8:	2 OUI, 4 NON, 1 abstention
Conclusions 9 à 11:	2 OUI, 4 NON, 1 abstention
Conclusions 12 à 14:	8 OUI, 0 NON, 0 abstention
Conclusion 15:	2 OUI, 4 NON, 1 abstention
Conclusion 16:	8 OUI, 0 NON, 0 abstention
Conclusion 17:	4 OUI, 0 NON, 3 abstentions
Conclusion 18 [sic] (nouvelle):	8 OUI, 0 NON, 0 abstention
Conclusions 1 à 7, le PPA étant amendé:	5 OUI, 2 NON, 0 abstention

La présidente: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Serge Segura (Rad.), rapporteur: – J'ai deux commentaires à faire quant à mon rapport. Premièrement, je tiens à m'excuser, une petite erreur s'étant glissée dans le cadre des conclusions. La nouvelle conclusion ajoutée par la commission porte le N° 19 et non 18, le préavis lui-même comportant 18 conclusions. De plus, comme la commission a refusé un certain nombre de ces conclusions, il va sans dire que l'amortissement visé par la conclusion 18 ne concerne que le point 12 et non le 9.

La présidente: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Eddy Ansermet (Rad.): – Il est bien évident que dans le contexte économique actuel, une dépense aussi élevée que celle proposée, et, qui plus est, pour la réfection d'un stade, alors que momentanément – j'en suis convaincu – nous n'avons plus d'équipe de football en ligue nationale susceptible de s'y ébattre, peut paraître déplacée aux yeux de beaucoup. J'en suis bien conscient. Cependant, en tant que capitale olympique, Lausanne ne se doit-elle pas de disposer d'un stade digne de ce nom, d'infrastructures de qualité? Devons-nous attendre que notre vénérable stade, vieux de cinquante ans tout de même et n'offrant plus les normes de sécurité requises, ne puisse plus accueillir des manifestations nationales et internationales?

Bien sûr, Fr. 30 millions, c'est énorme! Mais n'oublions pas que Fr. 7 millions seront financés par la Confédération, Fr. 5 millions par le Canton de Vaud, Fr. 1,5 million par le Fonds du sport et le solde de Fr. 16,5 millions à la charge de la Ville sera réparti sur une période de sept ans, soit des investissements moyens d'environ Fr. 2,5 millions par année. Tout est relatif!

Lausanne abrite déjà une vingtaine de fédérations sportives internationales. Au début de 2004, deux nouvelles vont encore agrandir le cercle, soit la Fédération internationale de hockey sur gazon et l'Union européenne d'athlétisme. D'autres suivront certainement, générant des emplois, des rencontres, des congrès et des manifestations, représentant des revenus considérables pour toute notre région.

Nous devons voir plus loin que le bout de notre nez, nous montrer des citoyens responsables d'une ville moderne et ouverte vers l'extérieur, accepter ce projet pour que Lausanne demeure leader du sport dans notre pays. Pour notre jeunesse, pour l'avenir, j'accepterai personnellement le préavis dans sa globalité et vous invite à faire de même.

M. Pierre Dallèves (Lib.): – On le voit: nous sommes en passe d'amorcer un débat fleuve, à l'instar des cinq séances qui ont été nécessaires à la commission ad hoc pour passer en revue et discuter en détail ce projet. Or, il serait possible d'arriver au but beaucoup plus vite et c'est la raison pour laquelle je demande l'ouverture d'un débat d'entrée en matière sur ce préavis.

La présidente: – Nous allons porter le débat uniquement sur l'entrée en matière, dont je mets en discussion le vote.

M. Pierre Dallèves (Lib.): – Si beaucoup d'entre nous sont opposés, pour toutes sortes de bonnes raisons – dont je ne citerai ici que quelques-unes sans les développer – à la rénovation de ce stade, à la couverture des gradins, à la construction du « sac à dos » avec les salles V.I.P., je crois que la quasi-totalité de ce Conseil reconnaît la nécessité d'entreprendre la rénovation de la piste d'athlétisme, peut-être aussi de quelques installations étroitement liées aux compétitions d'athlétisme. Plutôt que refuser plus des neuf dixièmes d'un préavis, pour n'en garder que moins de un dixième, sans d'ailleurs avoir la certitude de conserver ce qui est nécessaire, ne vaudrait-il pas simplement refuser l'entrée en matière sur ce préavis, pour donner à la Municipalité la possibilité de revenir devant ce Conseil avec un nouveau projet ne concernant que la piste d'athlétisme et ce qui y est directement lié?

A mon avis, point n'est besoin d'un long débat technique pour arriver à la constatation que ce préavis doit être refusé. Quelques réflexions simples suffisent. Souvenez-vous, il y a moins d'une année, on n'a pas réussi, dans toute la ville et le canton, à trouver les quelque Fr. 3 millions qui auraient sauvé le club de football du Lausanne-Sports. Et maintenant, on voudrait engloutir dix fois plus pour rénover ce stade destiné à rester presque toujours vide.

Pour quelle équipe? Est-il actuellement urgent d'investir, vu les difficultés financières dans lesquelles se débat la Ville et sans avoir exploré les possibilités d'une participation accrue des Communes de la couronne lausannoise? Je pense que la population lausannoise, maintenant bien au courant de l'état de nos finances, ne comprendrait pas que notre Conseil vote sans broncher un crédit de cette importance, pour des travaux qui répondent davantage à une volonté de prestige qu'à une nécessité.

A l'inverse, une non-entrée en matière sur ce préavis serait le premier signe tangible que l'ensemble du Conseil a maintenant pris conscience du sérieux de la situation. Le groupe libéral n'est pas opposé au sport. Bien au contraire! Il en a fait la preuve en proposant la construction d'installations sportives plus populaires. Je rappelle la piscine, qui répondrait davantage à un besoin, mais pour laquelle l'argent manque. Nous reconnaissons aussi la nécessité de rénover la piste d'athlétisme. Mais il n'y a pas d'argent aujourd'hui pour des installations de prestige, telles qu'une partie de celles proposées dans le préavis.

C'est pourquoi le groupe libéral refusera l'entrée en matière sur ce préavis et vous recommande de faire de même. Si toutefois elle devait être votée malgré tout par ce Conseil, d'autres viendront exposer plus en détail pour quelles raisons le groupe libéral refusera les conclusions du préavis, à l'exception des points concernant la piste d'athlétisme.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – Au nom du groupe socialiste, je vous demande de voter l'entrée en matière sur ce préavis, pour un certain nombre de raisons – que je ne vais pas exposer ici, mais plus tard dans le débat de fond. Je constate simplement que les attentes sont importantes, tant des Vaudois, des Lausannoises et des Lausannois, que des médias, pour que nous tenions ce débat. Refuser l'entrée en matière, c'est refuser l'ensemble du préavis. J'ai cru comprendre qu'il comporte des chapitres qui ne posaient pas de problème. Par ailleurs, le temps nécessaire à la Municipalité pour nous proposer à nouveau un préavis, agender des séances de commission, alors que le débat budgétaire va bientôt s'ouvrir, fera que nous ne l'aurons pas avant trois, cinq, peut-être huit mois, une année. Nous ne pouvons pas attendre aussi longtemps, particulièrement pour ce qui concerne les entretiens, la piste d'athlétisme et l'aspect lié au meeting Athlesissima. Pour toutes ces raisons, sans aborder celles de fond que j'exposerai dans un deuxième temps, je vous recommande de voter l'entrée en matière.

M. Jean-Luc Chollet (VDC): – De mémoire, la dernière fois que nous avons refusé l'entrée en matière sur un préavis important pour tous les Lausannois, c'était il y a environ une dizaine d'années, à propos du PPA sur le Flon. Et grande avait été ma frustration. Parce que nous en avions parlé pendant de longs mois dans les groupes, dans les chaumières, dans les partis politiques. Nous avons tous été déçus de ne pas avoir la passe d'armes et les joutes oratoires qui auraient permis à chacun d'exposer ses idées et

de pouvoir éventuellement en changer. Je n'aimerais pas avoir cette frustration ce soir. Je crois que le débat sur le stade olympique doit avoir lieu. Je souhaite qu'il ait lieu. C'est pour cela que quelle que soit l'issue de la discussion et du vote, je vous recommande de voter cette entrée... j'allais dire entrée en scène!... entrée en matière. (*Rires.*)

La présidente: – La discussion continue sur l'entrée en matière. Elle n'est plus demandée, elle est close. Je vous fais voter.

Celles et ceux qui refusent l'entrée en matière sur ce préavis sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? A une bonne majorité, vous avez accepté l'entrée en matière.

Le débat se poursuit.

M. Alain Hubler (POP): – Si le préavis sur les enclos pour chiens ou celui sur le Théâtre des Roseaux ont valu aux conseillères et aux conseillers communaux de nombreux courriers ou prises de contact des lobbies concernés, le stade de la Pontaise ne nous aura valu qu'une seule lettre signée Jacky Delapierre, directeur d'Athletissima, et Philippe Guignard, président du Lausanne-Sport Football Club. Est-ce à dire que la modernisation du stade ne concerne qu'eux deux et pas les sportifs populaires? Est-ce à dire que ces travaux devisés à Fr. 30 millions ne concernent que le FC Lausanne-Sport et Athletissima, et pas les associations sportives populaires? Le POP et Gauche en mouvement estime légitime de se poser la question. Mais encore faut-il savoir pourquoi eux seulement? La réponse tient dans un mot: sponsors! En effet, le gros du projet concerne l'adjonction d'un «sac à dos» à la tribune sud. Ce «sac à dos» prévoit douze loges, des locaux modulables, des bars d'honneur et trois studios TV, pour Fr. 13 millions. Bref, essentiellement des locaux de prestige. D'ailleurs, le préavis ne le cache pas, puisqu'il précise, noir sur blanc: *Les spectateurs, et encore plus les sponsors, exigent de pouvoir suivre les matches ou les meetings à leur aise. Un peu plus loin: Il importe de pouvoir disposer de lieux confortables pour voir et d'autres, multifonctionnels, pour recevoir, fêter, informer.*

Coûteux mais peu populaire programme pour une ville de 130'000 habitants, dont la majorité n'aura jamais accès à ces loges V.I.P. Car c'est là que la bât blesse. Ce «sac à dos» est en réalité proposé à la bienveillance de ce Conseil pour satisfaire les exigences des sponsors qui font ce que le sport-spectacle est devenu, qui font et défont des équipes de football ou des meetings internationaux, comme des valeurs cotées en Bourse s'envolent ou s'écrasent. Avec le «sac à dos» – ou plutôt devrait-on dire «l'attaché-case à dos» ou le «sac à dos Vuitton» – on ne parle plus de sport, mais d'argent et de business. Alors, pourquoi les contribuables lausannois, vaudois et suisses devraient-ils payer?

Certains diront – et vont dire – que ces manifestations font marcher l'économie et produisent des retombées sur les

collectivités publiques. C'est vrai. Mais de combien s'agit-il exactement? Il se trouve que je suis tombé sur une étude intitulée «Impact économique des grandes manifestations sportives en Suisse. Etude de cas: Athletissima, Lausanne 2001», de Francis Scherly et Michael Breiter, commanditée par la Commission pour la technologie et l'innovation de la Confédération. Cette étude nous apprend que la création de valeur brute en Suisse se monte à Fr. 885'000.– par événement Athletissima. Et voilà que l'on nous propose d'y investir Fr. 30 millions, soit plus de trente fois la valeur brute. Le POP y voit une certaine disproportion, d'autant plus que cet investissement ne nous met pas à l'abri d'un revirement des sponsors ou des fédérations internationales. Cet investissement ne fait l'objet d'aucun contrat avec Athletissima, par exemple. Dans cette étude, qui consacre tout un chapitre aux conseils pour le développement de la manifestation, j'ai constaté qu'il n'est nullement fait mention de carence en matière d'infrastructure du stade. On n'en parle tout simplement pas.

Concernant la couverture des virages, le POP et Gauche en mouvement a été tenté d'y adhérer. Mais force est de reconnaître que depuis 1995, tous les événements sportifs – hormis Athletissima qui a lieu en été – auraient pu accueillir l'intégralité des spectateurs à l'abri des toits actuels. Encore aurait-il fallu ouvrir les tribunes nord et sud au populaire. Voilà une mesure gratuite, qui permettrait d'économiser Fr. 10 millions, en attendant que la Pontaise retrouve plus de 10'000 spectateurs.

Rénovation de la piste d'athlétisme: son usure fait que plus aucune course ne sera bientôt possible, voire autorisée. Cette fois-ci, ce n'est pas pour des raisons de prestige, mais de santé des athlètes. Dans ces conditions, il est évident que le POP et Gauche en mouvement vous encourage à l'accepter.

Pour terminer, trois remarques d'une certaine importance. Nous avons reçu M. Delapierre lors d'une séance de commission et je lui ai demandé de m'expliquer ce qui a fait qu'Athletissima Lausanne était devenu le 5^e meeting mondial. Ses réponses ont été les suivantes:

- 1) Le crédit du label suisse.
- 2) Le respect des contrats passés avec les athlètes.
- 3) Le sérieux des sponsors.
- 4) La bienveillance et l'effet CIO.
- 5) La qualité de l'organisation.

Toutes ces conditions peuvent être réunies sans l'«attaché-case à dos». Le Swiss Label, ce n'est pas de l'esbroufe, mais la qualité du travail.

Toujours en commission, M. le municipal de la Culture, des Sports et du Patrimoine nous a affirmé que l'échelonnement des travaux jusqu'en 2010 était le dernier rebondissement que la Confédération supporterait avant de renoncer à nous octroyer les Fr. 7 millions de subvention.

Or, voilà que l'on apprend par la presse – et par la bande donc – que le groupe socialiste va proposer un amendement visant à réintroduire ce fameux «sac à dos» – et lui seul – qui a été éjecté par la commission. En fait, le groupe socialiste va proposer de subventionner des loges à sponsors, tout en faisant l'impasse sur la couverture des virages. Quelle est la vérité? Est-ce que la Confédération ira jusqu'à subventionner un projet amputé en partie ou pas? Pourquoi ces vérités arrivent-elles après cinq séances de commission et de longues délibérations? Et finalement, est-ce bien socialiste de sacrifier la «chotte» des populaires pour construire les cages pour V.I.P.? Je vois là un bel exemple de mixité!

Troisième remarque: l'idée communément admise et abondamment rappelée par notre Municipalité, par la voix de notre ministre de la Culture, des Sports et du Patrimoine, du fameux risque de la perte des subventions fédérale et cantonale. Le POP trouve quelque peu étonnant, voire très étrange, ce besoin quasi compulsif de consommer l'argent de ceux qui nous écrasent sous leurs reports de charges.

Finalement, le POP et Gauche en mouvement vous appelle, comme la commission d'ailleurs, à refuser le «sac à dos» – exigence des sponsors rois –, à refuser la couverture des virages – inutile actuellement –, mais aussi – à l'encontre de ce qu'a décidé la commission – à refuser le PPA qui n'a plus aucun sens sans le «sac à dos» et la couverture des virages. En revanche, il vous invite à accepter la rénovation de la piste d'athlétisme, devenue indispensable.

Pour terminer et avant que l'on passe au vote – mais je pense que l'on a encore un peu de temps avant d'y parvenir – et de savoir quel en sera le résultat, je vous fais déjà part d'une proposition que nous formaliserons en temps voulu. Compte tenu de l'objet et de son importance, afin de faire preuve d'un esprit démocratique et pas revanchard, je vous annonce que le POP et Gauche en mouvement demandera à ce Conseil le référendum populaire sur cet objet.

M. Roland Ostermann (Les Verts): – C'est un homme heureux que vous devriez voir en face de vous. Le 18 janvier 2000, je pourfendais ici la prétention de la Municipalité de vouloir augmenter la capacité du stade, mais le Conseil y alla encore de sa surenchère. Quelques centaines de milliers de francs plus tard, c'est avec une délectation morbide que je lis dans le préavis que *la construction de nouveaux stades de fortes capacités, entièrement dédiés au football (Genève-La Praille, 30'000 places et Berne-Wankdorf, également 30'000 places) dans les régions limitrophes, remettait en question le besoin de disposer d'un troisième grand stade.* Belle sagacité rétrospective et posthume! En attendant, on a payé Fr. 345'000.– pour un projet spontané fait, disait-on, au nom des utilisateurs, qui ont d'ailleurs changé d'avis depuis. Que tout cela est tristement dispendieux!

Le projet qui nous est proposé maintenant n'est pas plus acceptable pour autant. Parlons-en.

La couverture des gradins, tout d'abord. Les informations recueillies après les travaux de la commission montrent que les gradins couverts suffisent à abriter tous les spectateurs des manifestations usuelles, même celles liées à la gloire aujourd'hui déchue d'un grand club. Pour les événements exceptionnels, n'est-ce pas cher payer pour l'inconfort passager – et aléatoire – d'une minorité de spectateurs? Il ne pleut tout de même pas toutes les années pendant le «métinge» athlétique. Et l'inconfort des athlètes dénudés sous l'ondée n'est-il pas plus grand que celui des spectateurs n'ignorant pas l'existence de vêtements protégeant contre la pluie?

Le «sac à dos». On lit que *les sponsors exigent de pouvoir suivre les matches et les meetings* – ces gens-là parlent anglais – à leur aise. Avec mon argent, donc! On va probablement arguer que les loges seront d'un apport faramineux pour la Ville. Allons donc! Et quand cela serait? Un stade n'est-il pas un lieu de fraternisation entre toutes les couches sociales, jaugeant toutes d'un même regard connaisseur les performances des athlètes? Il serait de bon ton de ne pas sombrer dans l'élitisme économique à travers la construction de ces loges pour gens importants. A moins d'avoir la nostalgie de l'époque de Louis XIV où, au théâtre, une loge masquée accueillait les grands du royaume. Et la salle de chuchoter à chaque mouvement décelé à travers la grille et «pixellisé» par elle: «C'est la Maintenon! Vous croyez? Ah, mais hier, c'était le Roi! C'est sûr, Il était là...» La Révolution française nous enseigne qu'il ne faut pas trop pousser... (*Rires.*)

Les normes à respecter. Là, il y en a ras le bol! Dans le rapport de la commission de la séance du 18 janvier 2000 où le crédit d'étude a été demandé, je lis: *Actuellement, le stade de la Pontaise est le seul en Suisse à répondre aux normes de sécurité.* Eh bien, en trois ans, les normes semblent avoir évolué et s'être indexées sur l'indice zurichois de la construction! Relisez le préavis, c'est l'apocalypse que l'on vous décrit, mais une apocalypse temporellement évolutive. Que seront donc devenues ces normes dans trois ans, à la fin des travaux?

Rappelez-vous le nombre de pistes. En 1985, nous avons passé de six à huit couloirs. Indispensable. Et pourtant, la réunion du Bislett, à Oslo, qui n'est pas n'importe quoi, se déroule aujourd'hui encore sur six couloirs. La demande du crédit d'étude annonçait la nécessité d'un 9^e couloir, pour d'éventuels championnats internationaux. Constat: il est utilisé pour de la publicité dans les stades qui en sont dotés. Le présent préavis y renonce. C'est très bien. Mais la norme évoquée, alors?

Le pompon, c'est le déplacement des vestiaires de la tribune nord à la tribune sud, parce que cela permettra de respecter la norme qui veut que les équipes ne fassent pas chemin commun dans les couloirs avant de pénétrer sur le stade. Ce n'est qu'à l'ultime moment que le visage de l'adversaire et ses mollets doivent vous être connus. C'est vrai qu'à Rome, lions et gladiateurs ne pénétraient pas

ensemble dans l'arène, pour ne pas dévaloriser le spectacle à venir. On pourrait, si nécessaire, s'en inspirer à moindres frais. Ou affecter séparément les locaux, selon le précepte: «Au sud, ton équipe. Au nord, ton ennemi.»

Reste la piste. Les Verts sont favorables à sa réfection. Il s'agit de l'instrument de travail des athlètes. Nous ne voulons pas porter atteinte à leur intégrité physique. La chimie et la pharmacie s'en chargent...

Enfin, les subventions. Il est édifiant de voir sur quelles bases la Confédération a octroyé une promesse de subvention. Elles n'ont plus rien à voir avec le projet actuel. Je ne vais pas répéter ce que j'ai déjà longuement développé à ce sujet ici même, mais n'arrive pas à m'abstraire de l'idée que le projet actuel a été enflé jusqu'à pouvoir quémander l'entier de la subvention fédérale.

Voilà un résumé de la pensée des Verts sur ce préavis. Ah! J'allais oublier: les ampoules des projecteurs que l'on doit changer et ne trouve plus. Plutôt qu'en tirer prétexte à l'appui de la construction de nouveaux mâts, on pourrait peut-être songer à changer les douilles de l'installation et éviter de casser celles des contribuables lausannois.

Bref, la Pontaise, une fadaise? Non! Ce projet, une fadaise? Oui!

M. Jacques Pernet (Rad.): – En opposition à mon préopinant, qui nous a fait part de ses doléances avec beaucoup d'humour, je vous apporte une bonne nouvelle. Hier, lors d'une séance de son comité – qui se réunit deux à trois fois par année – le Fonds d'équipement touristique de la région lausannoise a été interpellé par l'un de ses membres et a traité du projet du stade olympique présenté ce soir par la Municipalité de Lausanne. Je précise que ce fonds est alimenté par la taxe de séjour. Son organe décisionnel est composé des représentants de Communes de la région lausannoise, de la Commune de Lausanne et des milieux touristiques. Ce comité, dont je fais partie – j'annonce là mes intérêts – m'a chargé de vous faire part de ce qui suit:

«Ce stade olympique ainsi projeté est un cadre idéal

- pour l'organisation de manifestations sportives à retombées nationales et internationales,
- pour l'organisation de réunions et de petits congrès, principalement dans le domaine du sport,
- pour l'organisation de concerts, tels que nous les avons connus [je pense aux Pink Floyd, à Michael Jackson et à d'autres] monopolisant des centaines de personnes sur dix, voire quinze jours, et attirant des dizaines de milliers de spectateurs,
- pour la formation des jeunes dans diverses disciplines sportives [c'est mieux que de les voir à Saint-Laurent], et enfin, mais non des moindres,
- pour renforcer la carte de visite d'une ville qui est la seule capitale olympique au monde et la seule aussi à héberger autant de fédérations sportives internationales.

Fort de ces arguments, le Fonds d'équipement touristique de la région lausannoise est disposé, en cas d'accord de notre Conseil sur le projet présenté, d'allouer un montant de Fr. 1,25 million, réparti sur quatre à six ans. Cet engagement est ferme et s'inscrit dans le cadre de la conclusion N° 17 du préavis.»

M'étant exprimé au nom du FERL, permettez-moi de vous faire part d'une note personnelle. Je souligne que cet investissement n'est pas une dépense sans lendemain, comme l'est un rond-point par exemple, mais une dépense génératrice d'animations, de retombées directes et indirectes en emplois, chiffres d'affaires et impacts promotionnels. D'autre part, je ne peux m'empêcher de penser qu'à l'avenir, de toute façon, des dépenses substantielles devront être prévues uniquement pour entretenir l'existence du stade, sans bénéficier des subventions fédérales et des diverses mannes promises.

M^{me} Mireille Cornaz (VDC): – En préambule, nous l'annonçons tout de suite: le PDC pense que ce stade devrait être rasé! (*Rires.*) Lausanne, ville olympique, mériterait comme les autres grandes villes de ce pays, un stade moderne. Pourquoi pas avec une piscine, un centre *wellness*, une autre mixité qu'un centre commercial? Mais pour cela, il faut de l'audace et aller à la recherche de privés, suisses ou étrangers, qui voudraient s'investir dans un tel projet.

D'autre part, beaucoup de personnes concernées par le football reconnaissent qu'un tel stade ne devrait pas se trouver sur les hauts de la ville, région plus froide et exposée à la bise, mais plutôt au sud. Confort non seulement pour les spectateurs, mais aussi pour les joueurs.

Ce stade est prévu pour 15'000 personnes, provenant de tout le canton. Il serait donc important qu'il soit proche des connexions du métro actuel ou du futur m2 et près d'une sortie d'autoroute, avec des aires de stationnement pour voitures et deux-roues. Dans ce projet, nous constatons qu'il n'y a aucune réflexion sur la problématique liée aux déplacements.

Question finances: ce projet est estimé à Fr. 30 millions. La subvention de Fr. 5 millions que le Grand Conseil devrait voter est encore hypothétique. Pour Lausanne, il faudra donc déboursier au minimum Fr. 16 millions. Dans un avenir très proche, la pelouse devra être remplacée, le restaurant du Lausanne-Sport rénové. Ces frais s'ajouteront donc au paquet des millions déjà prévus.

Encore une petite question au municipal, que j'ai omis de poser en commission: les frais d'évacuation et de traitement des anciens matériaux de la piste, chargés en métaux lourds, ont-ils été pris en compte?

Quoi qu'il en soit, pour le groupe PDC, ce projet n'est pas bon. La Ville de Lausanne, dans l'état actuel de ses finances, devrait investir juste ce qui est nécessaire pour les

cinq ans à venir. C'est-à-dire les rénovations minimales de la piste d'athlétisme, des locaux pour l'athlétisme et le hockey, des sanitaires dans la partie sud, ainsi qu'améliorer la sécurité, si nécessaire. Mais, rien de plus! Le FC Lausanne-Sport aurait ainsi le temps de retrouver les ligues supérieures, et les instances dirigeantes, aidées par la Municipalité, devraient se concerter et œuvrer à un véritable projet d'avenir.

La proposition d'organiser un référendum: nous pensons que c'est une bonne idée. Tous les éléments concernant ce stade n'ont pas été mis en lumière. Il serait bon qu'un débat, une exposition, une couverture par les médias locaux, présentant les enjeux d'un tel projet, soient mis en scène devant tout le monde. La somme que Lausanne doit investir est importante. Nous devrions savoir si la population veut s'endetter davantage et si le projet lui convient. Lors du projet des Jeux olympiques à Lausanne, un décalage s'était déjà manifesté entre le peuple et le monde politique. Il est donc important de savoir si les Lausannois veulent ce projet. C'est pourquoi il nous semble indispensable qu'ils soient consultés.

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.): – Je parle ici au nom de la minorité du groupe socialiste, qui refuse le projet municipal. Les raisons sont doubles.

Les premières ont été évoquées par M. Hubler: elles ont trait à la demande. Après avoir tenté d'obtenir des statistiques, on a fini par aller les chercher. Constat établi: il n'y a plus de public pour «monter tous ensemble à la Pontaise». C'est un fait. La dernière saison avec plus de 10'000 spectateurs de moyenne pour le Lausanne-Sport date de 1971. Que les choses changent ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'intérêt pour le football dans notre société, mais cet intérêt s'est émietté. On va voir le match de l'équipe dans laquelle on joue, ou l'équipe de son ami, de son frère, de son beau-frère. On va voir de petits matches, qui suffisent. On ne va pas ensuite monter à la Pontaise pour voir le Lausanne-Sport. C'est un mouvement de société, qu'il faut admettre aujourd'hui. Le besoin d'un grand stade à Lausanne n'est plus établi comme il pouvait l'être il y a quelques années.

L'autre point qui nous pose problème est que la rénovation du stade, nécessaire sous bien des aspects – vestiaires, etc. – s'accompagne de la création de ce que j'appelle une zone d'exclusion: des loges pour les V.I.P. Ces *very* importantes personnes sont tellement importantes, qu'elles ne peuvent se mêler aux gens normaux, à vous, à moi. Il faut qu'elles vivent dans une bulle. Elles arrivent en voiture au stade, ont leur place de parc réservée – parce que les places de parc autour du stade sont réservées à certaines personnes, évidemment *very* importantes, lors des matches de football. Lorsqu'elles sortent de leur voiture, à proximité de l'entrée de leur zone réservée, elles ont l'assurance de ne croiser personne, de ne croiser ni employés, ni ouvriers, et de rester bien en sécurité dans leur bulle.

Le football est un sport qui a des origines populaires. Le stade est le lieu du mélange social. Un fan de football, même modeste, peut s'offrir actuellement une place aux tribunes sans problème. Un accès à la future zone interdite – la zone V.I.P. – lui sera impossible tout simplement parce qu'il sera quantité négligeable pour les sponsors qui «exigent», encore une fois, ces installations. Aujourd'hui, on a un espace spectateurs pour le sport, un espace ouvert, dans lequel tout le monde partage la bière et les schubligs de Saint-Gall. Avec la proposition faite, on crée deux espaces: un stade d'en-bas, où l'on continuera à boire de la bière et à manger des schubligs de Saint-Gall, et un stade d'en-haut, où l'on boira des vins fins, du champagne et où l'on grignotera des petits fours. Je vous laisse imaginer d'où viendront les petits fours... (*Rires.*)

On sait ce qui se passe dans les zones V.I.P.: discussions, magouilles, coups de couteau dans le dos, qui ont mené le Lausanne-Sports à sa perte. C'est ce qui s'y passe. Qu'il y ait une demande, formulée par qui que ce soit, pour ce genre de zone exclusive m'indiffère totalement et je pense qu'il n'est pas du devoir d'une collectivité publique d'y répondre.

En tant que socialiste, il m'est impossible d'accepter la proposition qui nous est faite. Je ne suis pas ici par hasard, mais parce qu'il y a une vision de la société que je défends. Même en tournant ce projet dans tous les sens, je ne vois pas comment la création d'une zone V.I.P. peut y entrer. Oui, il faut faire quelque chose pour le sport. Oui, il faut faire quelque chose pour les loisirs populaires. Mais pas ainsi. C'est un mauvais message politique que nous transmettons. J'espère que M. Hubler voit que nous sommes bien des socio-démocrates et qu'il y a plusieurs voix chez nous qui s'expriment. Certaines défendront ensuite le point de vue de la majorité du groupe.

En conclusion, finissons les travaux de la deuxième étape de rénovation du stade. Il reste de l'argent sur le crédit voté il y a plusieurs années. Il devra servir à rénover les bétons. On a effectivement vu des photos d'un stade qui donne l'impression de tomber en ruine. Des sondages ont été faits pour examiner les problèmes de carbonatation dans les bétons anciens et on a constaté qu'il y en avait. Les travaux ont été arrêtés à juste titre, parce que la nouvelle étape proposée nécessiterait des travaux trop importants. Cela ne valait pas la peine de continuer avant de savoir ce qu'on allait faire.

Maintenant, il faut arriver au terme de cette deuxième étape et rénover ce stade dans ses structures. Il faut approuver le plan partiel d'affectation qui fixe que la zone de la Pontaise – non seulement autour du stade, mais jusqu'à la patinoire et au vélodrome – est consacrée aux loisirs, à la culture et aux sports. Il faut accepter la rénovation de la piste d'athlétisme, même si elle est fort coûteuse: plus de Fr. 1 million pour une piste qui durera dix, douze, quinze ans si l'on tire vraiment au maximum. C'est un engagement extrêmement important. Nous pensons qu'il

est justifié pour une manifestation de l'importance d'Athletissima.

Enfin, il faut renvoyer le reste du projet à la Municipalité pour qu'elle revienne dans quelque temps avec un projet plus modeste, qui réponde à certaines questions au niveau des vestiaires, au niveau de l'aménagement pour les médias, mais qui ne crée pas des zones que nous ne pouvons accepter.

M. Maurice Calame (Lib.): – Je tiens à préciser que je suis membre du Lausanne-Sports Athlétisme et participe chaque année à l'organisation de grandes manifestations d'athlétisme – championnats suisses, régionaux ou autres – à la Pontaise. Cette année, nous avons organisé les Championnats vaudois. A ce titre, j'estime bien connaître les problèmes de ce stade. Je pense que nous n'avons pas les moyens aujourd'hui d'accepter le préavis proposé par la Municipalité. La Commune, le Canton et la Confédération sont dans les chiffres rouges. Nous devons faire des choix. Ne pas transformer ce stade ne changera pas grand-chose pour ses utilisateurs. Le projet que nous examinons ce soir n'est pas bon. En effet, l'évolution du sport à Lausanne – en particulier la disparition de l'équipe-phare du FC Lausanne-Sports – et la conception des stades, soit la disparition des stades mixtes – football et athlétisme – nous démontrent que le projet présenté ce soir est déjà obsolète. Je ne veux pas revenir sur les nouveaux stades construits en Suisse, comme ceux de Genève, de Bâle et bientôt de Berne et de Zurich, qui sont exclusivement destinés au football.

Si nous examinons uniquement le nombre de spectateurs – nous l'avons déjà dit à cette tribune – nous constatons que la moyenne durant ces dix dernières années est faible, soit entre 5000 et 7000 spectateurs par match, qui remplissent à peine les tribunes couvertes actuelles, d'une capacité d'environ 10'000 places. Il est donc inutile de couvrir à grands frais les virages. Au mieux, ces places couvertes pourraient être utiles pour Athletissima un jour de pluie – et il ne pleut pas à tous les Athletissima – c'est-à-dire même pas une fois par année. Ce qui démontre qu'investir de l'argent pour couvrir 5000 places assises est une dépense totalement inutile. Le jour où le football retrouvera une place dans l'élite, de nombreux spectateurs ne voudront plus se trouver aussi loin des joueurs, car les stades mixtes, comme celui de la Pontaise, ne seront que de vieux stades inutilisables pour ce sport. Il faut donc renoncer à cette mixité. Le temps pour notre équipe de retrouver sa place devrait nous permettre d'étudier un nouveau projet. La capacité du stade actuel est suffisante pour Athletissima, qui attire entre 13'000 et 14'000 spectateurs. Le problème du confort n'est pas uniquement comblé par la construction d'un bâtiment à l'intérieur des tribunes, appelé «sac à dos», qui a pour gros désavantage de supprimer – cela n'a pas encore été dit – 800 places dans la tribune sud, il est vrai partiellement compensées par la création de 200 places dans la tribune nord. Nous comprenons que des locaux annexes soient utiles pour

Athletissima. A l'heure actuelle, des pavillons sont érigés de façon éphémère sur les terrains adjacents. Cette manière de faire engendre des coûts supportés par le meeting. Construire des locaux permanents reviendrait beaucoup plus cher que le montage de ces pavillons.

Quant aux salles rattachées, elles n'apportent absolument rien aux spectateurs, puisqu'elles sont réservées à des élites qui se partageront les petits fours. Le sport, ce n'est pas ça ! Le problème de la Commune est d'offrir aux sportifs de meilleures installations, en particulier la piste d'athlétisme. Raison pour laquelle nous sommes favorables à sa rénovation. Il faudra peut-être améliorer aussi des éléments techniques, comme la sonorisation assurant le lien entre sportifs et spectateurs. Ces derniers ne doivent pas être oubliés et doivent bénéficier des places les meilleures, sans discrimination, soit sans supprimer 800 places pour quelques loges. Le mieux serait que la Municipalité revienne avec un nouveau préavis qui proposerait quelques améliorations légères pour l'organisation d'Athletissima. Mais ce n'est pas son idée. Elle s'entête à vouloir dépenser inutilement de grosses sommes pour bénéficier de subventions fédérales, cet argent venant des mêmes personnes : les contribuables ! Tout cela démontre que le projet présenté n'apporte rien de nouveau. Le groupe libéral ne l'acceptera pas.

J'interviendrai à nouveau dans le débat sur l'amendement que je voudrais faire du point de vue de la capacité du stade. Je reviendrai donc au cours de la lecture du préavis.

La présidente: – Lorsque je ferai voter le règlement, oui, Monsieur.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – Vous avez entendu la voix de l'humour, vous avez entendu la voix de la rigueur, vous avez entendu la voix anti-élitiste. J'espère vous convaincre avec la voix de la raison et du pragmatisme.

Première question fondamentale – émise par M^{me} Cornaz – que la majorité du groupe socialiste s'est en tout cas posée: faut-il conserver un stade à la Pontaise? En effet, ne pourrait-on pas le démolir, puisqu'il est vieux et vétuste, et construire à sa place des logements, faire autre chose de ce magnifique terrain? A cette question, le groupe socialiste répond en adoptant le PPA tel que proposé par la commission. Cette partie de la ville doit clairement être une zone d'utilité publique affectée au sport, à la culture, au délassement et à des tâches collectives. Le stade doit donc demeurer.

Tout au long des cinquante dernières années, le stade de la Pontaise a été le lieu de grands moments populaires, qu'il s'agisse de matches de football, de performances athlétiques ou de concerts. Dans son état actuel, il ne permet plus l'organisation de telles manifestations. En investissant aujourd'hui, c'est non seulement l'avenir du stade pour les trente prochaines années que nous garantissons, mais aussi la certitude de connaître à nouveau de telles émotions. Certes, pour le football, il faudra attendre quelques années.

Mais gageons que d'ici quelque temps, la capitale vaudoise aura retrouvé un club d'un excellent niveau.

Conclusion: si les Socialistes pensent que cet équipement est indispensable et l'investissement proposé durable, ils se posent tout de même quelques questions. N'oublions pas, en outre, les centaines de jeunes qui rêvent d'y jouer ou d'y courir, si possible devant des spectateurs. Toutefois, la majorité du groupe socialiste juge le projet, tel que présenté, inacceptable. Partant, nous avons envisagé deux possibilités:

- 1) refuser le préavis et renvoyer le tout à la Municipalité, en précisant quelques lignes directrices, afin qu'elle nous présente d'ici deux à trois ans un nouveau projet, modeste, adapté;
- 2) amender le préavis pour le rendre acceptable.

Le groupe socialiste vous propose de choisir la seconde option, celle du projet réduit. Nos amendements portent donc sur les conclusions Nos 8, 9 et 10:

Amendements

8. *d'approuver la première partie de la troisième étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations du stade olympique, à l'exception de la couverture des virages;*
9. *d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissements du patrimoine administratif de Fr. 19'500'000.– pour la réalisation de la première partie de la troisième étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations du stade olympique, à l'exception de la couverture des virages;*
10. *d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 9 à raison de Fr. 650'000.– par le budget de la Culture, des Sports et du Patrimoine, Service des sports, rubrique 3800.331.*

Les arguments suivants militent en faveur de cette option. Pour maintenir son niveau, le meeting Athletissima n'a pas besoin de tous les investissements proposés dans le préavis. Seule une partie est nécessaire: rénovation des équipements en mauvais état, respect des normes de sécurité, des normes internationales. Même si le Conseil refuse tout investissement ce soir, il faudra de toute manière remettre à niveau ces équipements, puisqu'ils sont liés à l'entretien du stade. Le groupe socialiste accepte donc la réfection de la piste d'athlétisme et les travaux prévus dans la tribune sud, pour adapter le stade aux normes du sport moderne. Il convient à cet égard de rappeler le statut de capitale olympique de la ville de Lausanne.

Le groupe socialiste ne privilégie pas l'option d'accepter uniquement la réfection de la piste d'athlétisme et d'exiger de la Municipalité qu'elle représente un projet de rénovation modeste des autres installations. Ce faisant, nous risquerions de faire le désespoir des organisateurs de

manifestations et nous devrions surtout recommencer tout le travail effectué: études, plans, honoraires d'architectes, puisque le projet retenu ne serait plus compatible. Les frais engagés jusqu'à aujourd'hui seraient perdus et il faudrait aussi prévoir de nouveaux moyens pour relancer des études. De plus, nous perdriions deux, trois ans, et toutes les subventions promises. Conclusion: ce serait entièrement à charge de la Ville. Mais, car il y a un mais pour nous, le projet ne permet pas de séparer le volet de la rénovation du stade de celui prévoyant une extension de la tribune sud. Nous le regrettons, car elle crée une zone privée au sein d'un lieu public. Cette option représente certainement l'aspect le plus critiquable du projet. Cependant, compte tenu des enjeux pris dans leur globalité, nous avons décidé d'accepter cet élément négatif. Bien sûr que ces loges ne concerneront qu'un quart des surfaces nouvelles, qu'elles resteront propriétés de la Ville et que l'on peut en espérer un revenu locatif intéressant. Cela dit, ce ne sont que des loges. A court terme, nous attendrons pour en juger. A titre personnel, dans l'hypothèse où l'amendement socialiste serait accepté ce soir et le préavis amendé voté, je souhaiterais que le Conseil communal analyse l'évolution de l'utilisation de ces loges dans le temps. En fonction du résultat, je n'exclus pas leur réduction, voire leur suppression à moyen terme, si le succès n'était pas au rendez-vous et que leur revenu locatif ne devait pas couvrir entièrement leurs coûts.

Je rappelle que nous sommes tous les jours affectés et touchés par une politique de prix différenciés. Certes, cela ne concerne pas forcément un stade, mais les trajets en avion par exemple. Tout le monde ne voyage pas en *business class*. En train, tout le monde ne voyage pas...

La présidente: – L'objet du jour, Monsieur!

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – J'y arrive!... Et suis en plein dedans! De même, lorsqu'un passager voyage debout dans un bus, il ne critique pas le fait qu'il subventionne le passager qui voyage assis à côté de lui.

J'en viens au chapitre non prioritaire du projet. Le groupe socialiste refuse la couverture des virages est et ouest. Point n'est besoin de protéger des places qui ne seront utilisées qu'une trentaine de jours par an, avec finalement deux chances sur trois que le temps soit sec et que leur fonction de protection soit inutile, surtout si en cas de très mauvais temps, les tribunes sont ouvertes au public. De plus, il est prévu de démolir des piliers en bon état pour en construire six autres. Cet aspect du préavis est peu convaincant et pousse à la dépense pour un confort superfétatoire. Compte tenu de ces arguments, le coût de l'investissement devient raisonnable de notre point de vue.

Cette troisième voie que nous vous proposons ce soir est estimée à Fr. 19,5 millions en chiffre brut. La Confédération a mis de côté Fr. 7 millions pour le stade de la Pontaise. On peut envisager qu'elle maintiendra son niveau de subvention, puisque le stade demeurera et sera rénové à

fond. En chiffre net, l'investissement devrait donc se situer à quelque Fr. 9 millions pour les quatre prochaines années. Ce montant d'investissement est acceptable. Les Socialistes pensent qu'il s'intègre dans l'enveloppe des Fr. 100 millions annuels que nous considérons justifiés pour la Ville. Somme toute, moins de 3% des dépenses d'investissements sur quatre ans.

J'en viens à un argument souvent entendu avant ce soir et pas encore évoqué: cette dépense ne se justifierait pas, car le personnel de la Ville subit en parallèle des mesures d'économie importantes. En particulier, je l'ai entendu de la bouche de Libéraux. Cela prête à sourire, eux qui n'ont eu de cesse de critiquer la fonction publique. Le groupe socialiste n'oublie pas les fonctionnaires de la Ville. Cela dit, ne mélangeons pas le budget d'investissements avec celui de fonctionnement, même si le premier touche le second par les amortissements.

Nous sommes prêts à accepter des projets raisonnables, qui s'intègrent dans l'enveloppe des Fr. 100 millions. Une Ville doit continuer d'investir pour l'avenir. Cependant, nous analysons les projets proposés d'un œil sévère. Notre attitude responsable permet de rénover le stade, tout en proposant une économie de Fr. 10 millions bruts et notre amendement divise par trois la charge nette de la Ville.

Au sujet de la fonction publique, le débat aura lieu en décembre. Je peux d'ores et déjà vous annoncer que les Socialistes sont critiques face à la position de la Municipalité en matière d'économies sur le personnel et que nous en reparlerons le 9 décembre. Je prends rendez-vous ce soir avec les représentants de la fonction publique lausannoise.

En conclusion, cet investissement s'intègre dans une politique globale de la Ville, visant à renforcer la culture – nous l'avons fait à deux reprises récemment – mais aussi le sport et les infrastructures porteuses d'avenir. La morosité ambiante doit céder le pas à un projet qui durera une génération. D'autant plus qu'en le faisant aujourd'hui et selon notre proposition, il n'est somme toute pas si coûteux. Nous avons cherché une solution originale, susceptible de rallier des avis qui, a priori, paraissaient inconciliables. Nous assumons ainsi nos responsabilités jusqu'au bout, face à l'ensemble des partenaires: milieux sportifs, associatifs, politiques. Je vous remercie donc de réserver bon accueil à notre proposition d'amendement.

M. Michel Julier (Rad.): – Est-ce le bon moment pour rénover le stade de la Pontaise? Je pose la question. Sera-ce un jour le bon moment? Faut-il attendre et attendre toujours et encore des jours meilleurs? Actuellement, nous bénéficions d'entrées financières sous forme de subsides: il y a deux heures, Fr. 13,5 millions. Maintenant, notre collègue Pernet vient de nous annoncer Fr. 1 million supplémentaire. Je dirai donc Fr. 14,5 millions. Ce qui réduit nos dépenses d'investissement à Fr. 15,4 millions, étalées sur sept ans, pour un stade polyvalent. Berne par exemple, avec le Wankdorf, se dote d'un stade monosport pour des

centaines de millions de francs, financés par des investisseurs privés: 43'000 m² de surfaces non destinés au sport sont mis sur le marché. Est-ce cela que nous voulons pour notre ville? Je ne parle même pas des 700 places de parc incluses dans le projet. Voilà qui permet tout de même de relativiser la dépense que la Municipalité nous propose par le biais du préavis N° 2003/21.

D'autre part, la dynamique de l'emploi, liée au sport en ville de Lausanne, est démontrée. Elle est réelle. Ce sont de nombreuses places de travail existantes qui, si nous le voulons dans ce Conseil, ne peuvent que se développer dans le futur. Voulons-nous casser cette dynamique de l'emploi en donnant un signe négatif aux fédérations et autres commissions liées aux affaires sportives qui s'établissent dans notre cité, en votant non à un crédit dont la portée est plus importante qu'il n'y paraît en lecture partisane? Je suis convaincu que les activités sportives doivent être défendues où le besoin s'en fait sentir. Et c'est le cas à la Pontaise. Notre rôle de collectivité est de mettre à disposition des utilisateurs un outil correspondant aux standards en vigueur dans notre pays, ni plus, ni moins. Pourquoi dépenser tant d'argent pour le Centre sport-études, les clubs, les juniors, les jeunes voulant pratiquer un sport, sans aller jusqu'au bout du raisonnement et leur offrir un stade digne de ce nom, un stade olympique? Il ne suffit plus aujourd'hui de compter sur des bouts de chandelle et l'enthousiasme pour motiver des jeunes à pratiquer un sport. Il faut leur offrir la possibilité d'assister à des événements majeurs, susceptibles d'agir en locomotives et de servir d'exemples pour des générations, même s'ils sont imparfaits parfois.

Pour conclure, je vous demande donc de voter les conclusions de ce préavis, telles que présentées par la Municipalité.

M. Jean-Luc Chollet (VDC): – Une fois de plus et de manière générale, il est plus facile de couler un projet, voire de le tourner en bourrique, que de le défendre! Rome a été citée. Pourquoi pas la Grèce pour nous rappeler que, outre les temples, les monuments les plus imposants qui nous ont été légués demeurent les cirques et les stades? Puis, ce furent les cathédrales au Moyen Age. Et nous voilà à nouveau avec ces cirques modernes que sont les stades. Il en est de la Pontaise comme de la Blécherette en son temps. Si nous n'avions rien du tout, l'absence serait handicapante. Nous avons l'infrastructure, due à la vision audacieuse de nos prédécesseurs. A nous de relever le défi et d'apporter notre contribution au profit de son avenir! Ce qui a été possible pour la Blécherette, par l'acceptation d'un vote populaire, peut l'être également pour la Pontaise.

Nous devons nous prononcer ce soir sur une somme – j'avais noté Fr. 16 millions, revus à Fr. 15,4 millions, qui dit mieux? Peut-être qu'à la fin de la soirée sera-t-on plus bas encore? – prise sur le budget d'investissements, donc dépensée une seule fois, avec des effets qui s'étendront sur plus de trente ans. Sur les quelque Fr. 80 millions

d'investissements annuels, le refus éventuel du projet actuel n'aurait d'autres conséquences que de libérer les Fr. 16 millions pour les affecter à un autre projet. Mais la somme totale d'investissements ne serait pas modifiée.

Sur le plan de la politique financière générale, nous devons à tout prix préserver notre budget d'investissements. Si nous devons le sacrifier, tout ou partie, à cause de la malice des temps, sur l'autel du budget de fonctionnement, outre le fait que le retard accumulé impliquerait un effort énorme de rattrapage le moment venu, l'effet psychologique serait dévastateur. Car nous ne serions plus capables de promouvoir un projet générateur d'avenir et nous nous bornerions à gérer notre grisaille quotidienne.

Lausanne est capitale olympique. Pouvons-nous continuer de tirer profit d'un titre flatteur pour le prestige et le portemonnaie – je vous rappelle les Fr. 100 millions de chiffre d'affaires annuel, non seulement sur Lausanne, mais dans une région s'étendant de Nyon à Vevey – en n'investissant que chichement pour le sport? Pouvons-nous continuer à tirer les marrons du feu en nous défilant lorsqu'il s'agit de nous engager, même au plus mauvais moment? A force de faire le grand écart entre les avantages liés au titre et les sacrifices pour le mériter, j'ai peur que nos partenaires ne finissent par se lasser. Lausanne, capitale olympique, se doit au moins d'adapter ses installations existantes, sans avoir besoin d'en créer de nouvelles.

A propos de la remarque de M. Bourquin et de sa version moderne de la lutte des classes: si je vous comprends bien, Monsieur le Conseiller, il faudrait supprimer les différentes classes au stade. Mais il faut alors aller jusqu'au bout de la réflexion et supprimer les classes dans les trains, dans les avions, dans les hôpitaux et ailleurs. Soyons sérieux! Vous savez vous-même qu'une telle vision de la vie et de la société, même dans les régimes égalitaires, demeure du domaine du rêve. Nous ne pouvons pas l'imposer ici.

Vous l'avez compris, parmi toutes les voix qui se sont fait entendre ce soir, la Voie du Centre – une fois n'est peut-être pas coutume – s'exprime selon ses composantes UDC et PDC. L'UDC vous engage à soutenir ce projet.

M^{me} Andrea Egli (POP): – Le problème des finances lausannoises est bien connu. Il a fait l'objet d'autant d'articles de presse que le stade de la Pontaise. La Municipalité veut faire Fr. 13 millions d'économie sur le dos du personnel. Le POP et Gauche en mouvement n'acceptera pas des mesures non négociées avec les syndicats. Mais il faut aller plus loin et proposer d'autres économies de substitution. Si nous acceptons la réfection de la piste d'athlétisme, mais n'investissons pas dans les loges V.I.P. et dans les toitures nouvelles, nous économisons Fr. 28 millions. De quoi financer deux années de mesures sur les salaires du personnel.

Nous pensons que ce Conseil doit avoir des priorités et faire des choix. Nous avons fait le nôtre. Pour le sport, nous

approuvons la rénovation de la piste d'athlétisme coûtant – tout de même – Fr. 1,2 million, dont les sportifs ont vraiment besoin. En revanche, ils n'ont pas vraiment besoin de loges V.I.P.

Le POP et Gauche en mouvement vous invite donc à accepter uniquement les conclusions N^{os} 12, 13, 14, 16, 17 et 18, concernant la rénovation de la piste d'athlétisme, et à refuser le reste du préavis.

M. Philippe Martin (Rad.): – Nous sommes en présence d'un objet dont l'utilité me laisse quelque peu songeur, pour ne pas dire davantage. Je ne vais pas me prononcer sur ses divers aspects techniques, d'autres l'ont déjà fait et d'autres encore le feront certainement après moi. Je vais uniquement me borner à l'examiner sous l'angle financier.

A-t-on aujourd'hui les moyens d'investir Fr. 30,6 millions pour l'amélioration et la modernisation du stade olympique? La réponse est simple: non! Quand bien même la Confédération, le Canton et le Sport-Toto y contribueraient pour Fr. 13,5 millions, le temps des cadeaux est révolu. Gardons à l'esprit que sur ces Fr. 13,5 millions, les Lausannoises et les Lausannois vont passer deux fois à la caisse par le biais de l'impôt.

La situation financière de la Commune est très mauvaise. M. le syndic nous l'a dit en début de séance. Je vous rappelle que la dette consolidée avoisine Fr. 2,2 milliards... Fr. 2,2 milliards! Je sais que lorsqu'on parle de milliards, cela devient flou, on a peine à imaginer ce que cela représente. Mais les Fr. 2,2 milliards sont là!

Pour l'année 2003, le déficit atteindra Fr. 90 millions à Fr. 100 millions, alors que l'on avait voté un déficit de Fr. 32,2 millions. On va donc boucler avec une dette avoisinant Fr. 100 millions. Gardons ce chiffre à l'esprit!

On nous affirme continuellement que la situation financière va s'améliorer. Certes, des mesures seront prises, si tout va bien. Elles toucheront principalement le personnel communal, on l'a déjà dit. Par le sacrifice qu'il consent, il va payer à lui seul, en une année, les trois quarts de l'investissement communal requis par ce projet. Est-ce vraiment correct, Mesdames et Messieurs? Je laisse à chacun le soin d'en juger en son âme et conscience. Mais il faudra bien que l'on rende un jour des comptes...

Certains disent qu'il s'agit d'investissements. C'est vrai! Mais je vous rappelle qu'ils influencent également fortement le budget de fonctionnement par le biais des amortissements. Au budget 2004, il y en a pour Fr. 107 millions – et je ne parle pas des intérêts de la dette!

Une partie du groupe radical s'oppose nettement à ce projet pour des raisons financières. Je donne entièrement raison à ceux qui disent que les investissements sont nécessaires à l'économie. Mais des projets – et pas des moindres –, nous en avons un certain nombre qui nous attendent et sont

incontournables. Je pense à Tridel, au m2. Et si jamais il nous restait encore un peu d'argent, investissons-le dans des objets rendant service à l'ensemble de la population lausannoise. Exemples: les bâtiments scolaires, dont certains sont dans un état déplorable, les routes et les nombreux autres projets. Pour information: Fr. 311 millions sont prévus au Plan des investissements du budget 2004. Il y a donc de quoi choisir!

Il est question de saucissonner le projet pour le faire passer sur une période de sept ans. Ce qui serait une très mauvaise option car nous, conseillers communaux, nous ne savons jamais où nous en sommes avec ce système. Je peux vous citer des exemples. De plus, si l'on peut se permettre de saucissonner, c'est bien qu'il n'y a pas urgence. Puisque des embellies financières se manifesteront, attendons que le budget de fonctionnement dégage des bénéfices et qu'une partie de la dette soit remboursée.

A ceux qui seraient tentés de prétendre que les Radicaux qui sont contre le projet sont contre le sport, je dis non! Car les mêmes vont voter les subventions relatives au sport proposées au budget, y compris celle de Fr. 1 million destinée aux clubs s'occupant des mouvements juniors. C'est de l'argent bien placé! Les Radicaux sont donc en parfaite adéquation avec leur programme électoral, qui prévoit le soutien au sport et la prise de mesures pour réduire les déficits et la dette.

Lors de notre dernière séance, nous avons eu droit à un vibrant appel en faveur des jeunes. Chacun s'en souvient, je pense. Eh bien, que va-t-on leur léguer, si l'on continue à dépenser de la sorte? Une situation ca-tas-tro-phique! Trois, quatre, cinq milliards de dettes? Que va-t-on leur donner à ces jeunes? Non, Mesdames et Messieurs, je ne prends pas cette responsabilité, car ils ne méritent pas cela. Avec une partie du groupe radical, je vous invite donc à refuser ce projet.

Maintenant, une question à Madame la Présidente: allez-vous ouvrir une discussion sur l'amendement? Oui? Alors, je reviendrai!

M^{me} Isabelle Truan (Lib.): – Vous connaissez tous les données et les dilemmes politiques posés par ce préavis aux membres de ce Conseil. Je dis bien membres et non partis politiques, car le problème à résoudre ce soir est un problème de conseiller communal responsable et non de conseiller vouant loyauté à son parti. C'est pour cela que je me permets d'aller directement au but en répondant aux arguments utilisés dans le préavis, ou par ceux qui défendent ce projet par voie journalistique.

– *La ville olympique se doit d'avoir des installations adaptées pour le sport-spectacle.*

Pour quel spectacle? Celui du FC Lausanne-Sport, qui milite en 2^e ligue interrégionale? 2000 à 6000 spectateurs au maximum? Celui d'Athletissima? Beaucoup de spectateurs, mais une fois par année?

– *Les conditions de confort que le stade nous offre ne sont plus acceptées de nos jours. Priorité doit être faite pour le confort du public.*

Le confort d'un stade est lié à son utilisation et surtout à une fréquence d'utilisation.

– *Si le football veut revivre, il doit pouvoir accueillir dignement ses spectateurs.*

Comme partout ailleurs où la discipline du football est reine, ce n'est pas avec un stade neuf que l'on fait une équipe ou que l'on pratique du sport. C'est avec l'esprit du club, ses motivations, ses objectifs et surtout ses passions, que l'on peut faire vivre ou revivre une équipe, un sport. Ne mettons tout de même pas la charrue avant les bœufs!

– *La construction devrait être une apothéose, la culmination d'un processus.*

On engage aujourd'hui Fr. 30 millions, mais cet argent va concerner deux générations. Là, on pourrait se poser la question: de quelle génération parle-t-on? De celle qui doit combler le déficit annoncé de la Ville de Fr. 100 millions? De celle qui héritera un patrimoine communal libre de dettes? De celle qui veut un stade à l'échelle de son club, c'est-à-dire de la dimension d'un club lausannois? Ou de celle du milieu d'affaires qui rêve d'en faire?

– *D'autres villes ont vu pousser des stades coûtant des centaines de millions et à Lausanne, on refuse un projet.*

Oui, si l'on se compare avec des villes comme Bâle ou Genève, mais la comparaison doit aller jusqu'au bout. Ces Villes sont bien administrées, n'ont pas de déficit de l'ordre de Fr. 100 millions par année. Elles font appel aux privés pour partager les risques, les coûts et la gestion. Ce qui n'est pas prévu dans le cadre de ce préavis.

– *Dans cinq à six ans, Lausanne aura peut-être de nouveau un grand club.*

Dans le monde théorique de la relativité, on peut aller loin en suppositions. Mais comme on l'a déjà dit, on ne met pas la charrue avant les bœufs.

– *CIO dans la ville, siège UEFA à Nyon.*

Avouons d'abord que le football n'est pas la discipline première du CIO ou de l'olympisme, mais bien de l'UEFA. Ce n'est pas pour cette raison que l'on va construire un stade pour 25'000 spectateurs à Nyon. Le problème serait différent s'il s'agissait d'une piscine olympique. Et je le dis avec le sourire... (*Rires.*)

– *Si le crédit n'est pas utilisé avant la fin de l'année, la subvention fédérale tombe à jamais.*

Doit-on prendre cette affirmation comme un chantage économique ou politique? Peut-on admettre cette donnée comme argument? La réponse se trouve en vous-mêmes, en tant que représentants politiques. Le politique

peut toujours créer ou annuler un fonds. Si l'urgence de son utilisation ne se pose pas aujourd'hui, ce n'est pas une raison d'en disposer. Lorsque le moment viendra et que les forces politiques seront convaincues, ce fonds pourra être recréé. Doit-on considérer que refuser ce fonds est un manque de vision politique? Non, car si l'on applique le raisonnement que les économies jugées utiles pour la Commune le sont aussi pour la Confédération – dont on ne peut pas dire que l'état des finances soit meilleur – cette économie est notre petite contribution au niveau fédéral. Elle servira peut-être d'exemple. La Confédération aura peut-être moins loisir de répercuter ses charges sur les Cantons et les Communes, surtout dans le domaine du social et de la formation.

Enfin et pour finir, je vous rappelle que le financement du Canton n'est pas acquis, que cette dépense de prestige est irresponsable au vu de l'état des finances de la Ville, alors que la Municipalité en a ras le bol de payer toute seule pour des prestations aux non-Lausannois, alors que l'on demande des efforts au personnel communal pour Fr. 13 millions, alors que l'on va réduire les frais d'entretien du patrimoine immobilier de la Ville, alors que d'autres investissements en matière sportive, tel celui pour la piscine olympique offert à l'ensemble de la population et réunissant bien mieux les conditions cadres – potentialité d'utilisation, rentabilité, mode de financement – nous sont refusés, alors que l'on vient d'investir dans deux projets non urgents – les Arches et les Roseaux –, alors que la Municipalité nous présente un préavis-projet pour la création de près de 600 places de plus dans les garderies en 2006 – coût de la place de l'ordre de Fr. 26'000.– par année...

Je vous propose donc de refuser ce préavis. A la limite, admettons le crédit pour refaire la piste d'athlétisme.

Vu la nature de cette démarche municipale, de la situation financière de la Ville, je me permettrai, dans un futur proche, de déposer une motion requérant que toute demande de crédit faite par la Municipalité et dépassant Fr. 5 millions, par exemple, soit soumise au peuple. C'est par cette pratique, en vigueur déjà au niveau cantonal, que le peuple a démontré sa maturité lors de votes concernant des objets urgents et nécessaires.

M. Alain Bron (Soc.): – Il convient de dédramatiser la problématique des loges, d'autant plus que l'on a entendu des assertions fausses. Il a été dit Fr. 13 millions pour des loges et des bars d'honneur. Ce n'est pas vrai! Les loges occuperont un quart de la surface. Le reste de ce «sac à dos» – qui coûtera effectivement Fr. 13 millions – sera composé d'une salle modulable de 1000 places, accessible en tout temps, notamment aux sociétés locales voulant organiser là leur soirée annuelle, entre autres choses, ainsi que des bureaux pour le Service des sports. Le «sac à dos» ne comprend donc pas que des loges. Le coût réel des surfaces dévolues aux loges, surfaces brutes, sans installation spécifique, est relativement marginal par rapport à l'ensemble.

Maintenant, il y a le symbole. Je n'ai pas une affection particulière pour les sponsors, les grandes banques – et que sais-je! Mais il faut reconnaître et être conscient que sans eux, il n'y aurait probablement plus d'Athletissima et plus de club de football non plus. Là, c'est un choix politique. On peut décider qu'il n'y ait plus de club de football à Lausanne, plus d'Athletissima, à moins que les pouvoirs publics financent ces manifestations.

M. Marc Dunant (Soc.): – M^{me} Egli et M. Martin ont réalimenté la confusion entre le budget de fonctionnement et le budget d'investissements de notre Ville.

Le budget de fonctionnement exige de notre part une gestion responsable des deniers publics. Mais il est bien clair, Monsieur Martin, qu'il n'y a pas de transfert possible du budget d'investissements. Votre argument disant que Fr. 28 millions d'investissement sur le stade représentent deux années d'économie sur le personnel communal ne tient donc pas. Il ne s'agit pas du même argent, qui ne peut être géré de la même manière. Le Parti socialiste est aussi à l'écoute du personnel et va, en temps voulu, proposer d'autres mesures répondant à certaines des critiques, tout en maintenant cette idée de gestion responsable des deniers publics. Bien sûr, le point de rencontre entre les investissements et le fonctionnement sont les amortissements.

Le budget d'investissements: le groupe socialiste défend une vision globale des investissements qui permettent l'entretien du patrimoine communal, de le développer et, ce faisant, de créer des emplois et des ressources financières. Enfin, le maintien d'un certain niveau d'investissements par notre Ville permet aussi de garder, ou de créer, des places de travail dans la région.

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – J'en suis convaincu: ce projet est beau, nécessaire, indispensable. C'est un investissement valable pour les deux générations à venir, comme celui décidé en 1954 pour la construction du stade, il y a plus de cinquante ans, l'avait été pour les deux dernières générations. Et pour un prix modeste, je crois qu'il faut le rappeler. Regardez ce qui se passe autour de vous! Les Zurichois viennent de voter Fr. 70 millions pour un stade de football, qui en coûtera quelque Fr. 370 millions ou Fr. 470 millions, je ne sais plus, étant entendu que la part essentielle n'est pas dévolue au football, mais au centre commercial, au parking, etc. L'objet lui-même coûtera cependant Fr. 70 millions aux Zurichois. Il n'est pas nécessaire de développer très longuement cet aspect du problème. Le préavis explique pourquoi ce projet est nécessaire, bon et utile. Plusieurs d'entre vous l'ont relevé. J'ai l'impression que les partisans sont convaincus. Les adversaires aussi, même si certains font du projet une caricature qui ne correspond pas à la réalité.

Je voudrais insister sur l'aspect financier et tenter d'apporter une réponse à ceux qui se posent honnêtement une bonne question: peut-on se payer cet investissement

aujourd'hui, alors que la Ville connaît des difficultés financières et que la Municipalité doit prendre des mesures concernant l'augmentation de la masse salariale? Que les choses soient dites clairement: la Municipalité tient à ce projet et estime qu'il est important que vous puissiez prendre une décision. Elle se rallie donc à l'amendement proposé, dont je vais vous parler maintenant, en citant quelques chiffres.

Nous interprétons cette proposition comme la décision prise aujourd'hui de réaliser une première partie d'un projet cohérent. Dans quelques années, une deuxième partie devrait pouvoir être présentée par la Municipalité et, je le souhaite, décidée par vous. Mais aujourd'hui, parlons de cette première partie.

Les discussions ont montré que la transformation des tribunes sud était plus qu'urgente, nécessaire et aussi rentable. Là, j'ouvre une brève parenthèse et m'écarte des chiffres annoncés. J'y reviendrai. Cette transformation des tribunes sud est profonde. Il ne s'agit pas seulement de loges, mais de nouveaux vestiaires, de nouvelles salles pour toutes sortes d'activités sportives, de nouvelles installations sanitaires, de nouveaux équipements pour les médias friands d'espace, notamment la télévision, de nouvelles circulations verticales destinées à permettre l'accès aux handicapés soit, concrètement, la création d'ascenseurs. Cela semble choquer d'aucuns. Il est étonnant qu'ils n'aillent pas de temps en temps à la patinoire de Malley où, horreur! on a aussi construit des loges! Donc, un certain nombre de loges, dont le coût représente en gros un vingtième de l'investissement demandé. Un investissement qui sera, lui, rentabilisé et rentabilisable. Et puis, il y a les grandes salles de réunion ouvertes à tous – je le souligne – qui sont un plus et constituent, à proprement parler, le «sac à dos». Le «sac à dos», ce sont essentiellement ces salles-là, utilisables par tous, tout au long de l'année, à des conditions tout à fait intéressantes, au-delà même des activités sportives. Je ferme la parenthèse et je reviens aux chiffres.

Si vous acceptez l'amendement qui porte le crédit demandé à Fr. 19,5 millions pour la réfection de la partie sud, je peux vous communiquer les précisions suivantes. Il va de soi que les subventions seront réduites au prorata. La Confédération versera Fr. 5 millions, par l'Office fédéral du sport qui soutient ce projet, y tient et va jusqu'à nous dire: «On vous met en réserve les Fr. 2 millions, que vous voterez peut-être un jour, si la deuxième partie se fait.» Mais, pour cette première partie, Fr. 5 millions sont acquis, à des conditions qui me paraissent tout à fait acceptables, pour autant que les travaux commencent en 2004 et se terminent en 2006. Si la décision de la deuxième partie intervient en 2007, les Fr. 2 millions supplémentaires seront acquis. Pour le moment, parlons de Fr. 5 millions.

Proportionnellement, le Canton devrait donc nous accorder une subvention de Fr. 3,5 millions. Pour le Sport-Toto, la décision est d'ores et déjà prise: c'était Fr. 1,5 million, au prorata Fr. 1 million. Et puis, ce que M. Pernet vient de

vous annoncer tout à l'heure, la subvention du Fonds d'équipement touristique de la région lausannoise, toujours au prorata: sur Fr. 1,25 million annoncé, Fr. 850'000.–. J'arrondis chaque fois. Sur Fr. 19,5 millions, on obtient donc un total de subventions de Fr. 10,35 millions. Restent à la charge de la Ville Fr. 9,15 millions. Voilà la réalité! L'investissement que la Municipalité vous propose aujourd'hui de voter, l'investissement que vous Lausannois, que nous Lausannois finançons, c'est Fr. 9,15 millions.

Précisons encore que ces Fr. 9,15 millions, répartis comme n'importe quel chantier sur plusieurs années, représentent 2% à 3% des investissements annuels, à partir de 2005. Là aussi, je crois que l'on a grossi l'importance de cet investissement. Ce sont 2% à 3% des investissements annuels, donc tout à fait raisonnables et réalistes.

Je ne voudrais pas que vous ayez l'impression d'assister à un cours, mais il est tout de même nécessaire que je vous remémore une ou deux choses, qui permettront de répondre à la question: «Au fond, quel est l'effet sur le budget de fonctionnement?» Je rappelle tout d'abord deux règles.

Première règle: on amortit – on introduit donc dans des comptes et, par là même, dans le budget – un investissement l'année qui suit la mise en service de l'installation.

Règle complémentaire: pendant la construction, on inscrit au budget et aux comptes les intérêts des sommes qui ont été effectivement dépensées. Ces intérêts vont donc progressivement augmenter, au fur et à mesure que le chantier se développe et que nous payons les factures. Cette charge d'intérêts figure – en l'occurrence pour le stade olympique – au budget et aux comptes du Service des sports.

Deuxième règle – et je me permets d'insister sur cet aspect – l'amortissement est prévu sur une durée fixe. Le préavis vous propose trente ans. Si nous recevons des subventions, nous ne modifions pas l'annuité qui est fixe, mais la prise en compte de ces subventions – reçues à des moments x ou y – a pour effet de réduire la durée d'amortissement. C'est-à-dire qu'au lieu d'avoir trente ans, nous aurons vingt-huit, vingt-cinq ou vingt-deux ans. Après vingt-deux ans, admettons, les dépenses d'amortissement ne figureront plus au budget. Mais, et nous sommes dans ce cas de figure, si la proportion des subventions est importante – ici à plus de 50% de subventions – la Municipalité peut décider d'en tenir compte au moment où elles sont versées – tous nos subventionneurs nous ont annoncé des versements réguliers, la Confédération étant même relativement pressée de nous verser ce qu'elle estime nous devoir – et d'amortir seulement l'investissement net et non le brut. Ce sera donc le cas ici, puisqu'on a Fr. 10,3 millions de subventions sur Fr. 19,5 millions, dont seulement Fr. 9,15 millions à la charge de la Commune.

Ce n'est qu'à partir de 2007 – et j'insiste là aussi – que notre budget, puis les comptes, enregistreront la charge d'amortissements. Jusque-là, le budget ne sera affecté que

par la charge d'intérêts sur les sommes réellement dépen-
sées, déduction faite des subventions effectivement reçues.

Un petit calcul pour que vous vous rendiez compte de l'ordre de grandeur: si les travaux de la tribune sud peuvent commencer à fin 2004, ils n'auront pas d'effet sur les comptes 2004. L'intérêt moyen, qui est actuellement de 4,25%, aura sur le budget 2005 un effet que l'on peut estimer à Fr. 150'000.– au maximum. Ce sera le seul effet sur le budget et les comptes de 2005. Même chose pour 2006, peut-être un peu plus, Fr. 200'000.–. Ce n'est qu'au budget 2007 qu'une annuité fixe de l'ordre de Fr. 700'000.– devrait être inscrite. Cette somme est calculée sur le capital net investi et une durée d'amortissement qui, dans ce cas de figure, a été réduite à vingt ans. Si l'on maintenait les trente ans proposés, on serait même au-dessous de ce montant. Mais ce ne serait peut-être pas tout à fait raisonnable.

On ne peut donc pas parler, contrairement à ce que certains d'entre vous ont dit, d'une forte influence de cette dépense sur le budget. Et en tout cas pas sur le budget de l'année prochaine, sur lequel l'influence est nulle!

Conclusion: aucun rapport avec les efforts demandés au personnel en 2004. Je voudrais tout de même rappeler que la Municipalité ne propose aucune diminution de salaires. Au contraire, elle maintient le principe de l'indexation. Ce qui veut dire que tous nos collaborateurs verront leur salaire augmenter, faiblement, puisque l'inflation est faible. Mais lorsqu'on parle des sacrifices demandés, il faut relativiser les choses. Il est vrai que des augmentations seront réduites par rapport au système en vigueur.

Pas d'effet donc sur le budget en 2004 et, au moment où il sera le plus fort, soit dès 2007, moins de Fr. 700'000.–. La réponse, Mesdames et Messieurs les Conseillers, est claire. Vous pouvez voter le crédit pour la rénovation de la tribune sud – c'est l'amendement qui vous a été soumis tout à l'heure – première partie d'un projet cohérent. Vous pouvez aussi voter le crédit pour la réfection de la piste d'athlétisme et j'ai cru comprendre que ce crédit-là n'était pas contesté. Vous pouvez voter également le PPA, qui est nécessaire. Nous vivons en effet une situation bizarre dans cette zone, où pratiquement tous les bâtiments sont illégaux parce qu'ils ont été construits à une époque où nous étions moins à cheval sur les règles d'aménagement du territoire.

Ultime remarque: plusieurs d'entre vous ont estimé que les Lausannois devraient donner leur avis, que ce soit par référendum spontané ou par récolte de signatures. Mais pour cela, encore faut-il que vous votiez le crédit! Je rappelle qu'il ne peut y avoir d'éventuel référendum, sous une forme ou une autre, que lorsqu'une décision est prise par votre Conseil... (*Brouhaha.*) La Municipalité vous invite donc à accepter l'amendement suggéré et à voter ensuite les conclusions, telles qu'elles vous sont proposées.

M^{me} Nicole Grin (Lib.): – Excusez-moi d'intervenir après M. Schilt, mais je pensais qu'il répondrait à l'intervention

de M. Pernet et j'attendais de connaître sa position sur cette révélation. C'est pourquoi je souhaite poser des questions tant à M. Schilt qu'à M. Pernet.

A M. Schilt, je demanderai si la Municipalité était au courant de l'offre des milieux touristiques? Si oui, quelle incidence a-t-elle sur les conclusions du préavis? Avait-elle sollicité l'appui du Fonds d'équipement touristique? Et pourquoi n'en parle-t-on pas? Faut-il amender ce préavis en fonction de cette offre, dont on vient de nous donner connaissance?

A M. Pernet, selon les réponses aux questions précédentes: est-ce lui qui va amender le préavis – il ne l'a pas dit dans son intervention – pour diminuer le crédit de Fr. 1 million supplémentaire? Parce que, si cette offre est réelle et sérieuse, je ne vois pas la raison de voter un crédit portant sur Fr. 1 million de trop. Je souhaiterais des réponses à ces questions.

Je me permets en outre de faire un commentaire relatif à cette révélation. J'ai pris acte de cette offre, intéressante, mais je m'étonne tout de même qu'elle ne soit formulée et rendue publique que maintenant. Pourquoi, si cet investissement est si nécessaire et utile, les milieux touristiques ne se sont-ils pas manifestés plus tôt? Je ressens cela comme une pression supplémentaire. J'ai l'impression d'un bricolage de dernière minute. Cela m'inquiète. Pour l'instant, ce que j'ai entendu jusqu'ici ne m'a pas davantage convaincue de l'utilité et de la nécessité de ce crédit. Je n'ai donc pas changé d'avis. Il faudrait vraiment des arguments étonnants, formulés soit par M. Pernet, soit par M. Schilt, pour que je puisse modifier ma position.

M. Jacques Pernet (Rad.): – Tout d'abord, je remercie M^{me} Grin pour la confiance qu'elle m'accorde! Vous n'avez probablement pas bien écouté, puisque tout a été dit dans mon intervention. Je répète que le Fonds d'équipement touristique de la région lausannoise se réunit deux à trois fois par année – en principe deux fois. La séance a eu lieu hier. Un des membres a eu l'idée, posé la question et soumis au vote une proposition qui a été acceptée à l'unanimité des personnes présentes.

Quant à l'amendement, il est inutile, puisque la conclusion N° 17 dit: *de n'autoriser les travaux que si toutes les subventions mentionnées dans le préavis sont définitivement accordées*, et j'ai précisé que cet apport de Fr. 1,25 million pour le projet tel que soumis entrainait dans ce point 17. Il n'y a donc pas d'amendement formel à apporter. Mais si vous voulez que j'en fasse un, c'est bien volontiers... (*Brouhaha.*)

La présidente: – On en parlera lorsque nous voterons les conclusions du préavis et M. Pernet reviendra à la tribune pour amender.

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – Il est vrai que c'est une bonne nouvelle, inattendue. Comme l'a dit M. Pernet,

la décision a été prise hier. C'est pourquoi la Municipalité n'était pas au courant. Elle n'a aucune incidence sur les conclusions, les subventions venant toujours en déduction automatique du crédit que vous votez. Et vous devez voter le crédit total, soit Fr. 19,5 millions, même si seuls un peu plus de Fr. 9 millions sont réellement à la charge des Lausannois. Il est très difficile d'ajouter le FERL, car il n'est pas mentionné dans la dernière conclusion telle que formulée. Et nous tenons à cette conclusion, afin que nous soyons sûrs que les crédits ne puissent être engagés si les autres partenaires qui ont fait des promesses ne les tenaient pas. C'est pour vous donner cette garantie que cette dernière conclusion figure.

Vous pouvez vous étonner que nous n'ayons pas sollicité l'appui du FERL. Il est vrai que lorsque j'ai appris cette bonne nouvelle hier après-midi, je me le suis aussi demandé. Le dossier du stade a un long cheminement. On en a rappelé différentes péripéties. Entre autres, le fait qu'il devait être entièrement financé par des privés. Ce qui nous a amenés à devoir dédommager les architectes et les ingénieurs ayant travaillé pour d'autres, afin d'éviter un procès. M. Ostermann a relevé, à juste titre d'ailleurs, cet aspect plutôt déplaisant, dont nous avons hérité. De temps en temps, il faut savoir solder l'histoire... On s'est concentré sur ce qui était sportif, en négligeant – il faut le dire – l'aspect touristique. Vous vous demandez pourquoi les milieux touristiques se sont réveillés si tard? Tout simplement parce que c'était la première séance du FERL depuis que nous avons déposé le préavis. Heureusement que des hôteliers, membres du comité du FERL, ont eu le bon réflexe. Il n'est pas impossible que pour la part du Canton, le même raisonnement puisse être tenu et qu'une partie de son apport provienne du Fonds d'équipement touristique cantonal. Mais l'Etat nous a promis Fr. 5 millions il y a quelques années, par une lettre d'un conseiller d'Etat et peu importe comment le règlement se fera. Peut-être pourrait-il demander au Grand Conseil une somme moins importante que les Fr. 5 millions, suite à un apport du fonds, certains membres du FERL, également membres de la commission cantonale, ayant estimé que la rénovation de cette installation offrait un intérêt évident pour le tourisme...

M. Gilles Meystre (Rad.): – Compte tenu d'un certain nombre d'annonces faites ce soir, compte tenu également de la position de la Municipalité à l'égard de l'amendement socialiste, ainsi que des cœurs qui peuvent encore balancer dans cette salle, je propose une motion d'ordre et demande une suspension de séance.

La présidente: – Cinq conseillers communaux appuient-ils la motion d'ordre? C'est le cas. Je vous propose dix minutes de suspension de séance. Il est 22 h 28. Je vous donne rendez-vous à 22 h 37.

(Interruption de séance de dix minutes.)

La présidente: – Point 3 du préavis, à savoir le règlement. Je vais le prendre chapitre par chapitre, sachant que pour

certain, quelques articles ont été amendés par la commission. M. le président-rapporteur vous les rappellera. J'aimerais vous faire voter d'abord le chapitre I.

Chapitre I – Dispositions générales

Quelqu'un a-t-il quelque chose à dire sur ce chapitre? Ce n'est pas le cas. Je vous le fais voter.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Une vingtaine. Abstentions? Une quinzaine. Vous avez accepté le chapitre I.

Chapitre II – Dispositions particulières

Au chapitre II, M. le président-rapporteur.

M. Serge Segura (Rad.), rapporteur: – Chapitre II, article 5. La commission a examiné un amendement qui visait à limiter la capacité du stade «à moins de 20'000 spectateurs». Ce qui donne l'article 5 suivant:

Amendement

5. La capacité maximale du stade olympique est limitée à moins de 20'000 spectateurs.

Cet amendement a été adopté par 4 oui, 3 non et 2 abstentions.

M. Maurice Calame (Lib.): – Comme je l'ai dit tout à l'heure, je vais revenir aux mêmes chapitre et article, pour émettre la proposition suivante. En effet, la capacité du stade est limitée à 15'000, voire à 20'000 spectateurs, puisqu'un amendement de la commission a été voté. Je demeure persuadé que ce n'est pas encore suffisant. Lors de grands concerts, la capacité peut atteindre 40'000 à 50'000 spectateurs, grâce à l'utilisation des parties dévolues au sport – terrain de football et piste d'athlétisme. C'est la raison pour laquelle je propose, sous forme d'amendement, que la capacité du stade soit limitée à 50'000 spectateurs pour les concerts et à 20'000 pour les manifestations sportives. Je pense utile de le préciser, parce qu'au premier concert, on ressortira le règlement et l'on y lira 20'000 spectateurs. A mon avis, il faut préciser le nombre de spectateurs pour les concerts. Sinon ils ne pourront plus être organisés à la Pontaise.

Amendement

5. La capacité du stade olympique est limitée à 20'000 spectateurs pour les manifestations sportives et à 50'000 spectateurs pour les concerts et autres manifestations culturelles.

J'ai ajouté les manifestations culturelles, ne sachant pas si un opéra peut être considéré comme un concert...

M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts): – Je me suis étonné de la formulation choisie par la commission qui, pour rendre compte d'un maximum, utilise la formule «moins de». Je

suppose donc que l'intention réelle de la commission, quelque peu hypocritement exprimée, est «20'000 spectateurs au maximum». Je vous suggère de ne pas accepter cette proposition de la commission. Les très nombreuses discussions dans ce Conseil à propos de la capacité maximale de ce stade, avec des décisions prises par le Conseil et raisonnablement rapportées par la Municipalité, nous précisent que 15'000 est un chiffre largement suffisant.

La présidente: – M. Alain Hubler. Toujours sur le même objet, Monsieur? J'ai été trop vite? Alors, je vous laisse revenir sur le point 4!

M. Alain Hubler (POP): – Oui, j'ai compris par objet. Chapitre II, *Affectation*. Excusez-moi, Madame la Présidente, et merci de me donner la parole.

Au point 4, on nous dit que l'affectation concernera: *En outre, des activités commerciales liées aux affectations citées à l'article 3, des buvettes, des cafés-restaurants et les installations de l'Observatoire de Lausanne (...)*. Il s'agit là d'une énumération, des buvettes, des cafés, qui ne sont pas des activités commerciales. Cela me gêne beaucoup de voir que ce PPA permettrait, en théorie et en pratique, la construction de centres commerciaux dont on a fait mention tout à l'heure pour d'autres stades. J'amende en biffant simplement *des activités commerciales liées aux affectations citées à l'article 3*, en laissant, bien entendu, les buvettes, les cafés-restaurants et les installations de l'Observatoire.

Amendement

4. *En outre, des buvettes, des cafés-restaurants et les installations de l'Observatoire de Lausanne sont admis dans cette zone.*

La présidente: – Ecrit, signé, daté, s'il vous plaît. M. le président-rapporteur pour le point 5.

M. Serge Segura (Rad.), rapporteur: – A propos de l'intervention de M. Pidoux sur l'amendement de la commission, je tiens à préciser que la commission a retenu l'option «moins de 20'000 spectateurs» plutôt que «20'000 spectateurs», parce qu'à partir de 20'000, une étude d'impact est nécessaire. La commission n'a pas jugé utile de modifier dans ce sens le PPA pour redemander une étude complémentaire, alors qu'un amendement permettait de l'éviter.

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – Pour les mêmes raisons exposées par le président-rapporteur, il ne faut pas accepter l'amendement de 50'000 spectateurs pour les concerts. Il s'agit de règles d'aménagement du territoire. Selon elles, nous devrions alors faire une étude d'impact, avec tout ce que cela implique, dimensionner des parkings en conséquence et fournir la preuve que nous pouvons le faire, alors qu'il s'agit d'événements exceptionnels qui ne contreviennent en rien à ces règles d'aménagement du

territoire. Mais les inscrire comme tels dans le règlement impliquerait qu'il y en ait une fois par semaine et que nous devrions tout dimensionner en fonction de ces pointes pour lesquelles nous prenons des mesures exceptionnelles ad hoc lorsqu'elles se produisent – malheureusement pas assez souvent. Je vous invite donc soit à en rester au texte municipal, soit à l'amendement voté par la commission, la différence entre les deux étant subtile.

La présidente: – Je vais vous faire voter le point 4, que M. Hubler a amendé. Il deviendrait:

Amendement

4. *En outre, des activités telles que des buvettes, des cafés-restaurants et les installations de l'Observatoire de Lausanne sont admis dans cette zone.*

Etes-vous d'accord, Monsieur Hubler, avec cette formulation?

M. Marc-Olivier Buffat (Rad.): – A propos de la rédaction du chiffre 4, on comprend qu'il s'agit des activités commerciales liées aux affectations citées à l'article 3, c'est-à-dire des activités sportives, soit l'exemple qu'en donnait tout à l'heure notre collègue, des saucisses que l'on achète avant d'entrer au stade. Il ne s'agit pas d'une Migros ou d'une Coop, bien entendu. Cela me paraît relativement clair et je vous invite donc à adopter le texte, tel qu'amendé par la commission.

La présidente: – Le chiffre 4 n'a pas été amendé. Donc tel que la Municipalité le prévoit, voulez-vous dire?

M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.): – Je crains qu'en adoptant l'amendement proposé par M. Hubler, les différentes sections du Lausanne-Sports ne puissent plus vendre leur matériel, c'est-à-dire les écharpes, les chapeaux, les drapeaux, etc. Cette restriction priverait les sections de quelques apports financiers. Merci de refuser l'amendement de M. Hubler.

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – Il faut lire l'article 4 en relation avec le 3. On affirme clairement que c'est une zone d'utilité publique. Un centre commercial n'est pas considéré comme un objet d'utilité publique. Il s'agit de permettre des activités commerciales, faibles par définition, en relation avec le sport. On pourrait imaginer, par exemple, un magasin vendant des raquettes de tennis, etc., et qui ne pourrait occuper qu'une surface restreinte. En revanche, il serait dommage de se priver de cet apport. Mais il est exclu de voir s'implanter là un centre commercial, qui ne correspondrait d'ailleurs pas au statut requis d'utilité publique.

En outre, une étude d'impact s'imposerait, parce qu'un centre commercial génère des mouvements extrêmement importants. Actuellement, aucun centre commercial ne peut se créer – et c'est heureux d'ailleurs – sans une étude

d'impact. Je vous invite à voter le texte tel quel. Et à terminer peut-être la discussion sur ce point, avant de passer au suivant, parce qu'on est en train de mélanger deux choses.

La présidente : – J'aimerais bien vous faire voter. Cela me paraît clair. Si l'amendement est refusé, nous laisserons le point 4 tel que décrit... M. Hubler.

M. Alain Hubler (POP) : – Je serai bref. Je suis désolé, mais ce n'est pas très clair. Il n'est nulle part mentionné que ces activités commerciales seront faibles ou de basse intensité. Des activités commerciales liées à la culture et au sport n'excluent pas, par exemple, un grand magasin d'articles de sport – bien connu en France. Cela n'écarte pas ce genre de construction. Si vous voulez, je peux vous proposer un autre amendement qui mentionnerait les activités commerciales de basse ou de faible intensité, si cela vous convient mieux. Mais je vous invite à refuser ces activités commerciales. On n'est pas à l'abri de voir s'ériger un centre commercial sportif!

La présidente : – Madame Zuercher, vous apportez quelque chose de nouveau, j'espère?

M^{me} Magali Zuercher (Soc.) : – J'aimerais rappeler à M. Hubler que pour un centre commercial important, de nombreuses places de parc sont requises. Le PPA fixe le maximum de places. En l'occurrence, si l'on voulait implanter un grand centre commercial, ce nombre serait insuffisant. Clairement, par la limitation du nombre de places, on précise que l'on ne pourra pas construire un centre commercial tel que vous l'imaginez.

La présidente : – Je vais donc vous faire voter l'amendement de M. Hubler. Qui le refuse accepte le texte municipal.

Celles et ceux qui soutiennent l'amendement de M. Alain Hubler sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Avec une cinquantaine d'avis contraires et une petite quinzaine d'abstentions, vous avez refusé l'amendement de M. Hubler.

Point 5, amendement de la commission disant :

Amendement

5. La capacité maximale du stade olympique est limitée à moins de 20'000 spectateurs.

et amendement de M. Maurice Calame, soit :

Amendement

5. La capacité du stade olympique est limitée à 20'000 spectateurs pour les manifestations sportives et à 50'000 spectateurs pour les concerts et autres manifestations culturelles.

Je vais les opposer. Celui qui sera retenu sera opposé au texte de la Municipalité.

Celles et ceux qui acceptent l'amendement de M. Maurice Calame – qui refusent donc l'amendement de la commission – sont priés de lever la main. Une vingtaine. Avis contraires? Abstentions? Vous avez donc refusé l'amendement Calame.

Je vous fais donc voter l'amendement de la commission opposé au texte municipal.

Celles et ceux qui acceptent l'amendement de la commission, à savoir, je le relis :

Amendement

5. La capacité maximale du stade olympique est limitée à moins de 20'000 spectateurs

sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? De peu de voix, vous avez accepté l'amendement de la commission.

Monsieur le Président-rapporteur, autre amendement au chapitre II, article 7.

M. Serge Segura (Rad.), rapporteur : – Oui, Madame la Présidente. Il s'agit plutôt d'un amendement de pure forme, soit une petite erreur de français à la fin de l'article 7. Au lieu de «(...) En font exception les constructions souterraines», il faut lire: «(...) Y font exception les constructions souterraines.»

Amendement

7. (...) Y font exception les constructions souterraines.

La présidente : – Pour la bonne forme, je vous le fais voter.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Personne. Abstentions? Personne. Vous avez accepté «Y font exception (...)» au lieu de «En font exception (...)».

Le point 12 fait aussi l'objet d'un amendement. M. le président-rapporteur.

M. Serge Segura (Rad.), rapporteur : – Pour être précis, il y en a deux. Le premier amendement concerne la capacité de stationnement énoncée dans le PPA. Par 5 voix contre 3, la commission a adopté une réduction du nombre des places de parc mentionnées dans le PPA, soit 220 places au lieu de 250.

Amendement

12. Le nombre de places de stationnement est limité à 220 places dans le périmètre du plan.

Le second amendement adopté par la commission par 5 oui, 2 non et 1 abstention, est un peu plus compliqué. Je vous le lis :

*Amendement**Stationnement et accès*

12. *Le nombre de places de stationnement est limité à 220 places dans le périmètre du plan.*

L'emprise des accès véhicules et des places de stationnement est limitée au strict nécessaire.

Le traitement de la surface permet, dans la mesure du possible, l'infiltration des eaux de pluie dans le sol. Pour le surplus, on se référera aux directives communales à l'intention des projeteurs concernant les aménagements verts et voies de secours.

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) : – J'aimerais dire au Conseil que le premier amendement de la commission réduit bien le nombre de places prévues dans le PPA par rapport à la proposition municipale, mais qu'il maintient en fait le statu quo. Il n'y aura ni plus, ni moins de places qu'actuellement.

M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) : – Je salue le souci de la commission en ce qui concerne la correction de la langue française. Je voudrais qu'il se perpétue dans le deuxième amendement et qu'elle – ou la Municipalité – nous dise ce que sont des «directives communales à l'intention des projeteurs (...)». Est-ce que cela existe sous cette forme? J'aimerais savoir qui sont les projeteurs en question.

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine : – Parmi les nombreux documents que produit la Municipalité – surtout ses services – figurent effectivement des directives communales à l'intention des projeteurs, les projeteurs étant ceux qui font des projets d'aménagement, de construction, de jardin, etc. Donc, cela existe! Je précise, puisque j'ai la parole et que cela gagnera du temps, que la Municipalité se rallie à l'amendement proposé, dont le français lui paraît correct, car c'est la citation d'une œuvre municipale... Et pour le nombre de places, elle vous laisse juges.

La présidente : – Je vais vous faire voter.

Celles et ceux qui acceptent les amendements de la commission sont priés de lever la main. Avis contraires? Une petite quinzaine. Abstentions? Une petite dizaine. Vous avez accepté les amendements de la commission. Je vous remercie.

Pour la bonne forme, je vous fais voter le chapitre II amendé.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Une trentaine. Abstentions? Trois. Vous avez accepté le chapitre II amendé dudit règlement.

Chapitre III – Dispositions complémentaires

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Une vingtaine. Abstentions? Quatre. Vous avez accepté le chapitre III.

Pour la bonne forme, je vais vous faire voter le règlement global, amendé par votre Conseil.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Vingt-cinq. Abstentions? Une petite dizaine. Vous avez accepté le règlement.

Je passe aux conclusions du préavis. Nous irons pas à pas, comme elles ont été votées par la commission. Monsieur le Président-rapporteur, voulez-vous nous communiquer les déterminations de la commission?

M. Serge Segura (Rad.), rapporteur : – La commission a voté les conclusions en deux temps, comme vous avez pu le constater à la lecture du rapport. Elle a voté les conclusions relatives au PPA en finale, du fait qu'il pouvait présenter moins d'utilité si l'entier du projet était refusé. Je commencerai donc par la conclusion N° 8:

La conclusion N° 8 a été refusée par 2 oui, 4 non et 1 abstention.

Les conclusions N°s 9 à 11 ont été refusées par 2 oui, 4 non et 1 abstention.

Les conclusions N°s 12 à 14, relatives à la piste d'athlétisme, ont été approuvées à l'unanimité de la commission.

La conclusion N° 15, relative aux travaux généraux sur le stade, a été refusée par 2 oui, 4 non et 1 abstention.

La conclusion N° 16, relative à la piste d'athlétisme, a été acceptée à l'unanimité.

La conclusion N° 17 a été approuvée par 4 oui, 0 non et 3 abstentions.

La conclusion N° 18, pour laquelle une erreur s'est glissée dans le rapport, a été approuvée à l'unanimité, mais il faut tenir compte du fait que cette approbation ne vaut que pour le chiffre 12 et non le chiffre 9 pour les amortissements, soit seulement les amortissements de la piste d'athlétisme.

La conclusion N° 19 a été votée à l'unanimité par votre commission. Elle a la teneur suivante:

Amendement

19. demande que la Municipalité lui adresse un rapport intermédiaire après la deuxième étape (couverture des virages) avant d'engager les étapes suivantes.

La présidente : – Nous sommes en présence d'amendements aux conclusions N°s 8, 9 et 10. Je vous les fais voter d'abord. Nous poursuivrons ensuite, comme l'a fait la commission, pour terminer par le PPA amendé, si vous le permettez. Je vous lis la conclusion N° 8 amendée:

Amendement

8. *d'approuver la première partie de la troisième étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations du stade olympique, à l'exception de la couverture des virages.*

Excusez-moi, je veux aller trop vite. Je la mets en discussion.

Discussion

M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts): – Le groupe des Verts pourrait envisager d'accepter un amendement dans la mesure où il permettrait de diminuer une dépense globale qui, à ses yeux, est inutile, dispendieuse et anachronique. Mais un autre argument lui semble en l'occurrence plus probant. Cet amendement prend le problème par le mauvais bout et maintient l'investissement le plus critiquable pour nous, c'est-à-dire le soutien public à ceux qui ont déjà. Je me permettrai, pour notre collègue Chollet, de citer la Bible et de dire que cette façon de concevoir une dépense illustre l'adage: «Car on donnera à celui qui a et, à celui qui n'a pas, on enlèvera même ce qu'il a.» Je vous invite donc à refuser cet amendement qui, dans un projet que nous ne voulons pas, maintient la partie du projet que nous voulons encore moins.

M. Pierre Dallèves (Lib.): – Le groupe libéral ne votera pas cette conclusion amendée. Tout d'abord, parce que nous avons la conviction qu'il s'agit d'une manœuvre de dernière minute destinée à faire vaciller les quelques conseillers encore hésitants. Ce n'est pas sérieux! Toutes ces révélations faites ce soir, tous ces éléments nouveaux auraient dû figurer dans le préavis. Ou au moins dû être discutés en commission, qui a siégé pas moins de cinq fois. Il est tout de même extraordinaire de voir que l'on arrive encore, après cinq séances de deux heures, à nous sortir ainsi de la manche des révélations ou des éléments tout à fait nouveaux.

Deuxièmement, on nous demande aujourd'hui de renoncer à la couverture d'une partie des tribunes. Mais il faut s'attendre – et cela nous a déjà été dit – qu'une fois la première étape des travaux terminée, on procédera à la deuxième. Il ne s'agit donc pas d'une économie, mais simplement d'un saucissonnage du crédit.

En définitive, même avec la diminution qu'induit cet amendement, le montant subsistant demeure trop élevé à nos yeux. C'est pourquoi nous le refuserons.

M. Charles-Denis Perrin (Rad.): – J'interviens pour vous donner le résultat des délibérations du groupe radical, qui a demandé la suspension de séance. Avec cette proposition d'amendement, qui va malgré tout être acceptée par la Municipalité – ce qui est une bonne chose – et qui a aussi le soutien des utilisateurs, l'investissement devient beaucoup plus raisonnable. C'est dans ce sens que nous appuyons cet amendement. Le groupe radical dans sa majorité

– une certaine majorité disons – soutiendra également le préavis, mais j'aurai l'occasion d'y revenir.

M^{me} Magali Zuercher (Soc.): – Je rappelle que le groupe socialiste, qui a proposé cet amendement, va le soutenir dans sa large majorité. Nous sommes effectivement dans une situation qui n'est pas forcément très bonne financièrement, mais il est capital d'investir pour l'avenir, pour la jeunesse. Et cet équipement est important dans ce sens. Notre proposition n'est pas une manœuvre de dernière minute, mais bien la volonté de tenter de trouver une solution qui puisse obtenir une majorité au sein de ce Conseil. Nous vous encourageons à approuver cet amendement.

M. Philippe Martin (Rad.): – Que ne ferait-on pas pour tenter de sauver un projet? On peut même aller jusqu'à y laisser son âme! Ainsi, les Socialistes – et de nombreux autres avec eux depuis – toujours si pointilleux sur la protection du pauvre, du faible et de l'opprimé, l'abandonnent cette fois. On tourne le dos à son fonds de commerce! Les virages du stade, par qui sont-ils occupés? Par des gens qui n'ont pas les moyens de se payer une tribune. Le projet était une occasion de mettre plus ou moins tout le monde sur pied d'égalité. Et voilà qu'on nous propose de renoncer à couvrir les virages, au profit de la tribune sud avec ses loges V.I.P. Ne pas couvrir les virages, c'est totalement dénaturer le projet, puisque c'est une des parties de la clé de voûte. C'est aussi une forme de saucissonnage. Simple-ment, c'est un peu plus vicieux. Si la démarche était soutenue par notre Conseil et que le projet passait la rampe, la Municipalité n'abandonnerait pas si facilement. Dans trois ou quatre ans, elle reviendrait avec un nouveau préavis pour la couverture des virages, qui nous coûterait naturellement beaucoup plus cher que le projet actuel. Eh bien non, Mesdames et Messieurs! Avec une partie du groupe radical, je vous invite à refuser cet amendement. Et si notre Conseil devait accepter le projet, il devrait l'être dans son intégralité.

M. Raphaël Abbet (VDC): – Je pense que tout le monde a compris maintenant l'enjeu de toutes ces discussions. Vous avez aussi entendu, au premier tour, que la partie UDC allait soutenir ce projet. En procédant de la sorte, vous amenez de l'eau à notre moulin pour l'appuyer davantage encore. Nous poursuivrons donc dans cette ligne. Comme vous l'avez vu sur les affiches électorales, même si le groupe UDC n'est pas là pour plumer les projets... les poulets, pardon!... (...rires...) nous aurions préféré avoir l'objet dans sa totalité.

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – Je vais être très bref, mais rappeler qu'au cours des cinq séances de la commission, nous avons été appelés à produire beaucoup de documents. L'un d'eux présentait un découpage du coût en différentes étapes, pour diverses parties. Cet aspect a été traité. Il n'y a pas de nouveauté. On sait que la couverture des virages représente Fr. 9,8 millions exactement.

Toutes ces informations ont été données. Il y a un élément nouveau ce soir, mais qui me semble plutôt une bonne nouvelle! C'est le Fr. 1,25 million provenant du Fonds d'équipement touristique de la région lausannoise.

La Municipalité vous présente un projet complet, cohérent. Elle aurait préféré que vous l'acceptiez comme tel. Mais elle comprend aussi qu'il s'agit de déterminer des priorités. Or, et c'est un argument décisif à nos yeux, les utilisateurs, s'ils doivent choisir des priorités, estiment qu'il est essentiel de rénover la tribune sud pour le bon fonctionnement des manifestations. C'est pour cette raison que la Municipalité se rallie à cet amendement.

La présidente: – Celles et ceux qui acceptent l'amendement à la conclusion N° 8 sont priés de lever la main. Veuillez compter, s'il vous plaît! Avis contraires? Abstentions? Par 34 oui, 52 non et 4 abstentions, vous avez refusé l'amendement socialiste.

Je vous fais voter la conclusion N° 8 du préavis, telle que proposée par la Municipalité, soit: *d'approuver la troisième étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations du stade olympique.*

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? A une large majorité, vous avez refusé la conclusion N° 8.

Je vous fais tout de même voter les conclusions N°s 9 à 11.

Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? A une large majorité, vous avez refusé les conclusions N°s 9 à 11 du préavis.

Conclusions N°s 12 à 14.

Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Deux. Abstentions? Une. A une large majorité, vous avez accepté les conclusions N°s 12 à 14 du préavis.

Conclusion N° 15.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Vous avez refusé la conclusion N° 15 du préavis.

Conclusion N° 16, concernant la piste d'athlétisme.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Deux. Abstentions? Deux. Vous avez accepté la conclusion N° 16 du préavis.

Conclusion N° 17.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Vous avez refusé la conclusion N° 17 du préavis.

Conclusion N° 18 amendée.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Vous avez accepté la conclusion N° 18 amendée du préavis.

La conclusion N° 19, nouvelle, tombe, ayant été refusée. Je vous fais voter les conclusions N°s 1 à 7, étant entendu que le PPA a été amendé... Oui, Monsieur Ostermann?

Discussion

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Il était fort judicieux d'attendre le vote de la première partie pour savoir si nous allions accepter ou non le PPA proposé. L'idée de faire un PPA abstrait, en l'absence de projet précis, peut être séduisante. Face à un paysage vierge, vous décidez des limites à prévoir, de l'occupation du sol. Vous définissez les hauteurs, les affectations, le respect des points de vue. Dans un environnement construit, vous êtes amenés à examiner l'impact d'un nouveau bâtiment, son intégration, son esthétique. Ici, maintenant, il n'y a plus rien de tout cela. Le plan est purement fonctionnel.

Pour ce qui touche au projet défunt, on veut des mâts de 60 m, on les légalise! On veut un «sac à dos», on le légalise! Pour l'avenir, la hauteur des façades est limitée à 13 m – article 9 –, mais si l'on construit ici – et que pourrait-on y faire d'autre? – des stades, des salles de sport et de spectacle, on peut alors monter à 25 m. Où? Mystère et partout! Cela s'intègre-t-il donc au vote que nous venons de faire? Peu importe, la Municipalité semblant tenir à son PPA, qui n'a plus aucune raison d'être. Si demain les normes pour les salles de sport étaient de 28,12 m, il nous faudrait alors revoir le PPA. Et nous savons combien ces normes évoluent. Face donc au rejet de ce projet, ce PPA utilitaire est inutile. Si d'autres projets naissaient, il serait toujours temps de reprendre la question. Puisque l'ambition de ce plan est de régulariser tout ce que l'on peut avoir envie de mettre pour occuper un secteur, attendons d'avoir un projet qui nous incitera à nous poser alors les vraies questions.

En attendant, les principes doivent être fixés dans le Plan général d'affectation, qui va nous être soumis. Oserais-je ajouter que l'on peut craindre que le simple fait que le PPA donne la possibilité de construire une salle de sport et de spectacle serve de seule justification à un projet concret présenté comme la suite logique et inéluctable de notre décision? Ce sont des choses que l'on voit, hélas, et pas très loin du stade de la Pontaise! Les Verts vous invitent à refuser ce PPA inutile et vraisemblablement caduc à très court terme.

M. Jean-Luc Chollet (VDC): – Churchill avait décidé les plans de la reconquête de la France après Dunkerque. Aujourd'hui, ce n'est pas Dunkerque, mais la bérézina! Je veux croire que tout n'est pas perdu. Je veux voter ce préavis et vous inciter à faire de même pour qu'on ait au

moins une trace positive de ce soir noir et que l'on puisse avoir quelque chose qui nous permette de rebâtir. Parce qu'il ne suffit pas d'aller chipoter sur des chiffres, des subventions que l'on aura ou pas. On a tué ce soir un espoir que Lausanne tienne son rang et redevienne véritablement la capitale olympique. Sauvons au moins ce PPA! Ce sera tout ça de fait pour l'avenir. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – La Municipalité tient au PPA, non par fantaisie ou obstination, mais pour deux raisons. Il est indispensable aujourd'hui de légaliser les constructions existantes, qui ne sont pas légales. Il est indispensable d'avoir ce PPA pour la future halle en bois, pour laquelle nous vous demandons un crédit dans l'un des préavis d'Agenda 21, examiné actuellement en commission. Il permettra de couvrir les courts de tennis qui accueilleront un certain nombre de jeunes tennismen et tennismen dans le cadre du Centre sport-études, car nous sommes en train de passer un accord avec l'organisation faîtière du tennis suisse. Il est donc indispensable d'avoir ce PPA, avec les amendements que vous avez votés. Je vous recommande de l'accepter. Cela permettra aussi une amélioration de l'environnement actuel du stade, puisque vous avez voté un article amendé posant quelques contraintes en ce domaine. Je m'étonne beaucoup que ce soit un conseiller communal vert qui s'oppose à l'adoption d'un plan qui me paraît introduire, par rapport à la situation actuelle, un progrès évident, même du point de vue environnemental. Je vous recommande donc de voter les six ou sept articles liés à ce PPA.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts): – Ce PPA a été fait dans l'optique des transformations du stade. Dans ce Conseil, on a constaté à plusieurs reprises que des PPA votés pour des projets qui ne se sont réalisés que des années plus tard ont provoqué des débats houleux. On nous a toujours dit: «Vous avez voté ce PPA. C'est terminé! Maintenant, on ne peut plus rien faire.» Il y aura un autre préavis certainement – et je l'espère – quand les finances de la Commune seront meilleures. Je vous demande donc de ne pas accepter ce PPA. On en fera un en temps voulu. S'il est toujours d'actualité, on le ressortira tel quel.

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Je me dois de donner une explication à M. le directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine. Nous nous opposons à ce PPA, car il permet aussi de faire pousser des mâts jusqu'à 60 m de hauteur. Voyez-vous, nous n'avons pas envie de nous associer à l'arrosage de ces mâts, parce que nous sommes modestes et voulons des plantes beaucoup plus basses.

M. Chollet trouve qu'il faut laisser une trace. Je suis heureux d'apprendre que, pour lui, la lumière viendra de ces mâts de 60 m.

La présidente: – J'aimerais que le respect règne jusqu'à la fin de cette soirée. Merci!

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – Vous me permettez d'émettre une remarque sensée! La Municipalité n'est pas stupide au point de faire pousser des mâts qui ne serviront à rien, puisqu'ils n'étaient justifiés que parce qu'ils soutenaient une toiture, pour laquelle de toute façon nous ne vous demandons plus de crédit! Ces mâts – que nous aimerions voir pousser en les arrosant chaque matin – ont un certain coût. Vous nous avez refusé tout crédit. J'imagine difficilement que M. Ostermann dépose tout à l'heure une motion nous invitant à faire pousser des mâts et à vous demander les crédits nécessaires. Si c'est le seul argument pour refuser le PPA, permettez-moi de vous dire, Monsieur Ostermann – c'est probablement dû à la fatigue de fin de soirée – que cela n'a pas beaucoup de sens!

La présidente: – Je vous fais voter les conclusions N°s 1 à 7, étant entendu que le PPA a été amendé.

Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Une bonne quarantaine. Abstentions? Une petite dizaine. Vous avez accepté les conclusions... Bon, on compte!

Celles et ceux qui acceptent le PPA sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? J'avais dit combien de non? Une petite quarantaine? 44 oui, 39 non et 7 abstentions. Pour une fois, j'ai bien su compter! Cet objet est donc liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2003/21 de la Municipalité, du 28 mai 2003;
- oui le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'approuver comme fraction du plan d'extension le plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre la route des Plaines-du-Loup, la limite nord-ouest de la parcelle N° 1987, le chemin des Grandes-Roches et l'avenue du Vélodrome, avec les modifications suivantes:

Art. 5: La capacité du stade olympique est limitée à moins de 20'000 spectateurs.

Art. 7: (...). Y font exception les constructions souterraines.

Art. 12: *Stationnement et accès*

Le nombre de places de stationnement est limité à 220 places dans le périmètre du plan.

L'emprise des accès véhicules et des places de stationnement est limitée au strict nécessaire.

Le traitement de la surface permet, dans la mesure du possible, l'infiltration des eaux de pluie dans le sol.

Pour le surplus, on se référera aux directives communales à l'intention des projeteurs concernant les aménagements verts et les voies de secours;

2. de radier du plan d'extension les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet;
3. d'approuver les réponses de la Municipalité aux interventions déposées pendant l'enquête publique;
4. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable;
5. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des «dépenses d'investissement du patrimoine administratif»;
6. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 4 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante;
7. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période;
8. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'260'000.– pour la réfection de la piste d'athlétisme du stade olympique;
9. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 8 à raison de Fr. 126'000.– par le budget de la Culture, des Sports et du Patrimoine, Service des sports, rubrique 3800.331;
10. de faire figurer sous la rubrique 3800.390 les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 9;
11. de balancer le compte d'attente ouvert pour les frais d'étude relatifs à la réfection de la piste d'athlétisme par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 8;
12. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 8 les subventions qui seront accordées par la Confédération, le Canton de Vaud et le Sport-Toto.

La présidente: – Je crois que la soirée a été longue pour tout le monde. Rendez-vous au 25 novembre et bon retour dans vos foyers.

La séance est levée à 23 h 30.

Le rédacteur

Jean-Gabriel Lathion
Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

**LISTE DES MEMBRES
DU CONSEIL COMMUNAL
DE LAUSANNE**

(Mise à jour : 13 novembre 2003)

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2002 – 2006**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
ABBET Raphaël	Architecte	Ch. A.-Pidou 8 1000 Lausanne 6	021/616.32.13	079/350.09.66 021/601.26.25	021/616.38.28	abbetarch@mac.com	VDC
ANSERMET Eddy	Imprimeur	Av. Chablère 35 1004 Lausanne	021/317.51.95	021/646.56.26	021/311.61.05	imprivaud@vtx.ch	RAD
ATTINGER DOEPPER Claire	Assistante sociale	Ch. des Allinges 4 1006 Lausanne	021/315.23.72	021/616.30.32	021/315.20.06	claire.attinger@lausanne.ch doepper@bluewin.ch	SOC
BALLENEGGER Jacques	Avocat	Case postale 2860 1002 Lausanne	021/311.23.88	021/652.29.71	021/311.23.91	ballenegger@yahoo.com	ECO
BÉBOUX Jean-Pierre	Architecte SIA	Ch. des Bossons 45 1018 Lausanne	021/647.36.39	079/370.39.89 021/646.79.82	021/648.27.84		RAD
BERGMANN Sylvianne	Juriste	Av. Florimont 22 1006 Lausanne	021/316.64.48	021/323.98.74	021/316.64.58	sylvianne.bergmann@saf.vd.ch	ECO
BETTENS Jean-Charles	Conseiller d'entreprises	Av. Juste-Olivier 25 1006 Lausanne	021/312.40.66	078/661.32.17 021/312.40.66			SOC
BLANC Eric	Menuisier	Rte Claire-aux-Moines 9 1000 Lausanne 26	021/802.82.02 021/784.30.29	079/418.80.18 021/784.31.42	021/801.07.80 021/784.31.42	pdcvaud@hotmail.com ericblanc@urbanet.ch	VDC
BLANC Jean-Louis	Réviseur	Ch. de Montelly 10 1007 Lausanne	058/286.51.97	078/600.41.97 021/624.68.39	058/286.51.06	jean-louis.blanc@eycom.ch	RAD
BONNARD Claude	Chimiste	Rue de l'Aurore 3 1005 Lausanne	021/692.58.91	021/312.75.14		claud.bonnard@isrec.unil.ch claud.bonnard@urbanet.ch	ECO
BONVIN Jacques	Physicien	SOLSTIS, Sébeillon 9b 1004 Lausanne	021/625.60.10	079/628.29.02 021/683.25.55	021/625.60.11	jacques@solstis.ch	ECO
BOURQUIN Jean-Christophe	Professeur à l'UNIL	Av. du Rond-Point 18 1006 Lausanne	021/692.31.70	021/616.27.37		jcbourquin@bluewin.ch	SOC
BRÉLAZ-BUCHS Marie-Ange	Mère au foyer	Rte du Jorat 41B 1000 Lausanne 27		079/257.18.58 021/784.51.05		marie-ange.b@vtxnet.ch	ECO
BRON Alain	Ingénieur télécomm. Enseignant	Ch. de Clamadour 14 1012 Lausanne	021/624.27.42	021/652.93.49		abron@heg-edu.vd.ch	SOC
BUCHER Alma		Parc-de-la-Rouvraie 26 1018 Lausanne		021/647.94.11	021/647.94.11	aa.bucher@bluewin.ch	VDC
BUFFAT Marc-Olivier	Docteur en droit Avocat	Av. Juste-Olivier 9 1006 Lausanne	021/320.24.65	021/320.52.80	021/323.01.48	buffatlaw@hotmail.com	RAD
CALAME Maurice	Architecte EPFL-SIA	Ch. de la Batelière 3 1007 Lausanne	021/653.32.30	079/285.59.05 021/616.43.29	021/653.32.55 021/616.43.29	maurice.calame@swissonline.ch	LIB

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2002 – 2006**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Gruppe
CAVIN Yves-André	Economiste, contrôleur de gestion	Ch. du Bois-Genoud 2 1032 Romanel	021/316.20.13	079/750.96.17 021/646.12.46	021/316.29.18	yves-andre.cavin@sagefi.vd.ch	RAD
CHAPPUIS Gérard	Juriste - Chargé de cours	Bd de Grancy 20 1006 Lausanne		021/617.89.58	021/617.89.58	gerardchappuis@urbanet.ch	SOC
CHAUTEMS Jean-Marie	Bibliothécaire Lic. en sociologie	Av. de Collonges 11 1004 Lausanne	021/314.50.81	079/502.54.40 021/646.80.59	021/314.50.70	chautems@freesurf.ch jean-marie.chautems@chuv.hospvd.ch	SOC
CHOLLET Jean-Luc	Agriculteur	Ferme de Rovéréaz 1010 Lausanne	021/652.37.55	021/652.37.55	021/652.55.87		VDC
CHRISTE Paul-Louis	Ingénieur ETS	Parc-de-la-Rouvraie 6 1018 Lausanne	021/315.87.31	079/659.43.74 021/647.30.59	021/315.80.15	paul.christe@lausanne.ch	RAD
CORNAZ Mireille	Enseignante	Ch. du Bois-Genil 114 1018 Lausanne		021/648.22.60	021/648.22.60	mireillecornaz@hotmail.com	VDC
COSANDEY Monique	Employée de bibliothèque	Rue du Maupas 49 1004 Lausanne	021/321.10.12			monique.cosandey@bluewin.ch	SOC
COSANDEY Roger	Secrétaire d'association	Rue du Maupas 49 1004 Lausanne	021/651.60.60	021/647.12.19		roger.cosandey@bluewin.ch	SOC
COUPY Bernard	Commerçant	Rue de la Madeleine 4 1003 Lausanne	021/312.78.66	021/625.43.22	021/312.78.68	coupy.sa@bluewin.ch	RAD
CRAUSAZ Françoise	Organisation de manif. et communic.	Case postale 36 1000 Lausanne 26		079/629.12.78 021/784.46.71	021/784.46.71	crausaz@bluewin.ch	RAD
DALLÈVES Pierre		Ch. du Levant 7 1005 Lausanne		078/893.56.03 021/323.44.54	021/323.44.54	pierre.dalleves@urbanet.ch	LIB
DENTAN Josianne	Institutrice	Av. Virgile-Rossel 10 1012 Lausanne		079/607.83.16 021/652.28.36			RAD
DUNANT Marc	Diacre-éducateur	Rue de la Pontaise 44 1018 Lausanne	021/648.71.37	021/648.71.37	021/648.71.33	marc.dunant@ps-lausanne.ch	SOC
EGGLI Andrea	Responsable du service social AVIVO	Ch. de Montelly 16 1007 Lausanne	021/312.04.52	021/624.71.03	021/312.04.59 021/624.71.03	andreaeggli@hotmail.com	POP
FAVRE Sylvie	Architecte	Av. de Morges 23 1004 Lausanne	021/641.64.00	078/660.11.91 021/647.01.33	021/641.64.01 021/647.01.33	sylvie06_favre@hotmail.com	SOC
FIORA-GUTTMANN Martine	Hôtelière	Av. de l'Esplanade 1D 1012 Lausanne		079/358.36.04 021/653.37.41	021/653.40.60	martine.fiora@vtx.ch	RAD
FORETAY-AMY Marcelle		Av. de France 87 1004 Lausanne		079/739.06.65 021/647.14.07		mforetayamy@bluewin.ch	ECO

Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2002 – 2006

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
FOX Robert	Avocat	Case postale 3393 1002 Lausanne	021/312.45.11	076/347.64.04	021/312.45.38	mcif@span.ch	LIB
FREYMOND Sylvie	Etudiante UNIL (SSP)	Ch. de Champilly 24 1008 Lausanne		076/454.08.30 021/625.12.10		sylvie.freymond@bluewin.ch	ECO
GABUS Aline	Infirmière	Rue des Jardins 7 1018 Lausanne	079/301.26.24	079/303.36.28 021/647.19.95		a.gabus@bluewin.ch	POP
GEBHARDT André	Menuisier	Case postale 111 1032 Romanel	021/646.11.41	079/606.20.25 021/646.11.41	021/648.64.89		LIB
GERMOND Florence	Economiste	Av. de Beaulieu 45 1004 Lausanne	021/316.25.33	021/646.00.85	021/646.00.85	florence.germond@bluewin.ch	SOC
GHELFI Fabrice	Economiste	Ch. de Pierrefleur 25A 1004 Lausanne	021/316.51.69	079/507.27.40 021/646.81.90	021/316.52.60	fabrice.ghelfi@sash.vd.ch	SOC
GILLIARD Diane	Assistante sociale	Ch. des Bégonias 1 1018 Lausanne	022/420.53.00	076/564.86.75 021/646.86.75	021/646.86.75	diane.gilliard@bluewin.ch	POP
GILLIOZ Marie-Josée	Coordinatrice	Bd de Grancy 56 1006 Lausanne	031/325.85.40	021/617.25.68	031/325.85.50	marie-josee.gillioz@repat.admin.ch	RAD
GLATZ Georges	Délégué cantonal	BAP-SPJ 1014 Lausanne	021/316.53.02	079/203.63.63		glatz@cide.org	VDC
GRAF Albert	Facteur	Ch. de Chanteemerle 13 1010 Lausanne	021/654.44.63	079/204.81.80 021/652.50.16	021/652.50.16	al.graf@swissonline.ch	VDC
GRIN Nicole	Secrétaire générale UCV	UCV – Case postale 481 1009 Pully	021/728.63.13	079/704.24.05 021/323.36.90	021/728.63.47 021/311.73.71	ucv@ucv.vd.ch	LIB
HEIDEGGER Fernande	Secrétaire	Ch. du Mont-Tendre 14 1007 Lausanne	021/312.06.54	079/679.80.47 021/616.17.36	021/312.04.59	fheidegger@hotmail.com	POP
HUBLER Alain	Maître professionnel	Rue Curtat 6 1005 Lausanne	021/622.51.11	079/310.96.78	021/622.51.66	hubler@mac.com	POP
JULIER Michel	Chef d'entreprise	Ch. de Boston 5 1004 Lausanne	021/802.82.03	079/204.17.72 021/624.98.47	021/801.07.80	mjulier@polymatch.ch	RAD
JULITA Caroline	Enseignante parascolaire	Ch. Vermont 16 1006 Lausanne		021/617.26.58			POP
JUNOD Grégoire	Administrateur FTMH Vaud-Fribourg	FTMH – Case postale 177 1000 Lausanne 17	021/310.66.77	021/625.67.01	021/310.66.85 021/625.67.01	gregoire.junod@ps-lausanne.ch	SOC
KNECHT Evelyne	Comédienne et secr. cant. adj. POP VD	POP – Case postale 772 1000 Lausanne 9	021/312.06.76	079/604.08.14	021/320.06.97	evelyne@popvaud.ch	POP

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2002 – 2006**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
LONGCHAMP Françoise	Enseignante	Ch. du Grésy 19 1012 Lausanne		079/210.61.58 021/652.63.97	021/652.63.97	francoise.longchamp@bluewin.ch	LIB
LOUP Pierre-Henri	Huissier	Case postale 61 1053 Cugy	021/316.68.97	079/203.83.52 021/731.20.87	021/731.20.87	ph.loup@urbanet.ch	RAD
MACH André	Maître-assistant	Rue Curtat 10 1005 Lausanne	021/692.31.49	021/320.80.03	021/692.31.45 021/320.80.03	andre.mach@jepi.unil.ch	SOC
MAIER Christina	Economiste	Ch. de Grande-Rive 5 1007 Lausanne	021/316.29.70	079/784.73.50		christina.maier@scris.vd.ch cmaier@worldcom.ch	ECO
MARTIN Olivier	Employé de banque	Ch. de la Fauvette 1 1012 Lausanne		079/574.66.76 021/652.75.60		martin.olivier@bluewin.ch	RAD
MARTIN Philippe		Ch. de Champ-Rond 23 1010 Lausanne		079/381.09.78 021/652.79.03	021/652.79.03	ph.martin@bluewin.ch	RAD
MAURER-SAVARY Myriam	Enseignante	Ch. du Martinet 28 1007 Lausanne		079/374.83.71 021/625.64.10	021/625.64.10		SOC
MAYOR Isabelle	Animatrice	Av. de Montchoisi 25 1006 Lausanne	021/625.55.13	076/558.65.24 021/601.95.94	021/625.55.13	mayorisabelle@yahoo.fr	ECO
METTRAUX Claude	Fondé de pouvoir	Rue de la Pontaise 52 1018 Lausanne	022/787.13.94	078/720.69.50 021/646.66.73	021/646.66.73	claudc_christine_mettraux@bluewin.ch	VDC
de MEURON Thérèse	Adjointe universitaire dpt de l'économie	Av. de Rumine 19 B 1005 Lausanne	021/316.61.03	021/311.78.65	021/316.60.36	therese.de-meuron@sde.vd.ch	RAD
MEYLAN Georges Arthur	Architecte ETS	Ch. de la Ratavolaz 28 1000 Lausanne 27	021/653.64.54 021/653.64.55	079/622.64.55 021/784.33.27	021/653.64.58	georges.a.meylan@bluewin.ch	LIB
MEYLAN Jean	Secrétaire général CCRE/Section suisse	Case postale 3386 1002 Lausanne	021/315.24.35		021/315.20.08	ascrc@lausanne.ch	SOC
MEYSTRE Gilles	Secrétaire général PRDL	Av. Ruchonnet 28 1003 Lausanne		079/204.52.15 021/311.64.28	021/320.60.86 021/311.64.28	gmeystre@bluewin.ch	RAD
MIVELAZ Philippe	Architecte	Route du Pavement 119 1018 Lausanne	021/693.20.77	079/695.96.71 021/653.78.72		phmivelaz@bluewin.ch philippe.mivelaz@epfi.ch	SOC
MPOY Jean	Mécanicien CFF	Case postale 1076 1001 Lausanne	0512/24.38.33	078/675.49.67 021/616.24.83			POP
MÜLLER Elisabeth	Nutritionniste	Av. Vinet 11 1004 Lausanne	021/320.33.51		021/320.33.92	emmuller2002@yahoo.com	ECO
OSTERMANN Roland	Mathématicien	Vers-chez-les-Blanc 1000 Lausanne 26		021/784.15.23	021/784.15.24	ostermann@bluewin.ch	ECO

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2002 – 2006**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupes
PACHE Denis	Agriculteur-marâcher	Ch. du Boulevard 1 1032 Romanel	021/647.81.22	079/293.87.09 021/647.61.44	021/647.81.87	denis.pache@urbanet.ch	VDC
PAYOT Pierre	Ingénieur retraité	Av. du Mont-Blanc 10 1018 Lausanne		021/646.04.10			POP
PEIRY-KLUNGE Florence	Enseignante	Ch. du Mont-Tendre 19 1007 Lausanne		078/815.55.77 021/617.53.38	021/617.53.38	florence.peiry-klunge@freesurf.ch	RAD
PELLATON Berthold	Pasteur	Ch. Porchat 28 1004 Lausanne		021/647.53.81	021/647.53.81	berthold.pellaton@bluewin.ch	SOC
PERNET Jacques		Av. Verdeil 12 1005 Lausanne	021/616.44.44	079/600.21.06 021/729.02.45	021/616.44.88 021/729.14.45	jpernet@vtx.ch	RAD
PERRIN Antoine	Notaire	Av. du Léman 28 1005 Lausanne	021/321.42.80	079/639.90.07 021/711.06.15	021/321.42.82	aperrin@pzh.ch	LIB
PERRIN Charles-Denis	Ingénieur - Economiste	Ch. de la Fauvette 30A 1000 Lausanne 12		079/447.21.38 021/784.12.69	021/653.28.84	cperrin@bluewin.ch	RAD
PETERS Solange	Médecin	Av. du Léman 64 1005 Lausanne	021/314.41.03	078/759.43.76 021/792.31.40	021/314.40.95	solange.peters@chuv.hospvd.ch	SOC
PIDOUX Jean-Yves	Professeur UNIL, sociologue	Av. de la Harpe 17 A 1007 Lausanne	021/692.31.83	079/439.23.79	021/692.31.85	jean-yves.pidoux@ias.unil.ch	ECO
PITTET Francis	Artisan plâtrier-peintre	Case postale 1182 1001 Lausanne		079/313.56.54			RAD
PITTON Blaise Michel	Secrétaire syndical	Ch. de Pierrefleur 66 1004 Lausanne	021/310.06.62	079/212.16.13 021/646.25.08	021/310.06.69	michel.pitton@comedia.ch	SOC
RAPAZ Roland		Ch. de Montétan 11 1004 Lausanne		021/646.46.96		rapaz.theraulaz@bluewin.ch	SOC
RASTORFER Jacques-Etienne	Enseignant	Case postale 238 1018 Lausanne 18	021/646.75.57	079/304.98.58 021/312.45.56	021/646.75.57 021/312.45.56	jacques-etienne.rastorfer@urbanet.ch	SOC
RAVUSSIN Bernard	Employé de commerce	Rue de la Pontaise 8 1018 Lausanne	021/315.94.53	021/647.72.50	021/315.80.07 021/647.72.50	bernard.ravussin@lausanne.ch bernard.ravussin@vtxnet.ch	RAD
RUDASIGWA Antoine	Technicien de labo médical	Place de la Palud 7 1003 Lausanne	021/314.41.20	079/568.20.21 021/312.03.14	021/314.42.88 021/312.03.14	arudasi@worldcom.ch antoine.rudasigwa@chuv.hospvd.ch	SOC
SALLA Béatrice	Coordinatrice association jeunesse	Av. de Milian 14 1007 Lausanne	021/311.92.06	021/616.56.75	021/311.92.08	b.salla@bluewin.ch	ECO
SALZMANN Yvan	Professeur de gymnase	Rue du Valentin 30 1004 Lausanne	021/316.35.35	079/370.08.38 021/323.52.25	021/316.35.75 086+N° mobile	ysalzm@vtx.ch	SOC

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2002 – 2006**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
SANTSCHI Pierre	Ingénieur physicien EPFL, SIA	Ch. du Couchant 40 1007 Lausanne	021/625.65.07	021/625.65.07	021/625.65.44	pierre.santschi@a3.epfl.ch	ECO
SCHALLER Graziella	Economiste Mère de famille	Ch. des Fleurettes 22 1007 Lausanne		079/279.96.55 021/616.92.39	021/616.92.39	schaller@worldcom.ch	LIB
SCHNEIDER Gianni John	Metteur en scène	Rue Cité-Derrière 4 1005 Lausanne		079/449.12.13 021/312.02.52	021/312.02.52	giannischneider@yahoo.fr	SOC
SEGURA Serge	Juriste	Av. de France 78 1004 Lausanne		079/623.10.58 021/647.18.09		serge.segura@perso.ch	RAD
SERATHIUK Nelson	Conseiller social	Ch. des Alliées 2 1012 Lausanne		076/448.61.03 021/652.99.49	021/652.99.49	serathiuk@dplanet.ch	-----
SUTTER Béat	Inspecteur police judiciaire retraité	Av. de Chailly 60 1012 Lausanne		021/728.66.12	021/728.66.12		-----
TAUXE-JAN Michelle		Av. Floréal 9 1006 Lausanne		021/617.80.00	021/617.80.00		SOC
THORENS Adèle	Assistante UNIL	Av. Ste-Luce 8 1003 Lausanne	021/692.29.29	079/478.90.05 021/323.72.13		adele.thorens@philo.unil.ch	ECO
TRUAN Isabelle	Economiste lic. HEC	Av. des Bergières 33 1004 Lausanne	021/646.00.00	079/250.11.23 021/647.00.36	021/646.03.00 021/647.00.36	isabelle.truan@bluewin.ch	LIB
UFFER Filip		Ch. du Levant 59 1005 Lausanne	021/646.17.21	079/436.32.42 021/711.03.11	021/646.05.06 021/711.03.11	filip.uffer@vd.pro-senectute.ch	SOC
VENEZIA Dino	Expert comptable et fiscal diplômé	Ch. de Mornex 3 1003 Lausanne	021/320.57.57	079/212.57.28 021/320.57.57	021/320.80.90	dino.venezia@fiduciaire.ch	LIB
VERDON Antoine	Étudiant en droit	Rue du Petit-Chêne 19 1003 Lausanne		078/646.38.33 021/323.67.47		antoine_verdon@hotmail.com	ECO
VUILLEUMIER Marc	Directeur d'EMS	Rue du Petit-Chêne 25 1003 Lausanne	021/641.62.00	079/638.03.24 021/323.00.44	021/641.62.49	moniquevuilleumier@hotmail.com	POP
ZAHND Bernard	Avocat	Case postale 4132 1002 Lausanne	021/345.10.30	079/471.50.88 021/320.63.29	021/345.10.39	bzahndav@bluewin.ch	RAD
ZUERCHER Magali	Architecte EPF Urbaniste	Av. de la Dent-d'Oche 2 1007 Lausanne	021/619.90.90	079/509.83.59 021/601.83.59	021/619.90.99	magalizu@yahoo.fr	SOC

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL
PAR GROUPE**

1. GROUPE SOCIALISTE

(28 membres)

Président : M. Fabrice **Ghelfi**

- | | |
|------------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Attinger Doepper Claire | 15. Maurer-Savary Myriam |
| 2. Bettens Jean-Charles | 16. Meylan Jean |
| 3. Bourquin Jean-Christophe | 17. Mivelaz Philippe |
| 4. Bron Alain | 18. Pellaton Berthold |
| 5. Chappuis Gérard | 19. Peters Solange |
| 6. Chautems Jean-Marie | 20. Pitton Blaise Michel |
| 7. Cosandey Monique | 21. Rapaz Roland |
| 8. Cosandey Roger | 22. Rastorfer Jacques-Etienne |
| 9. Dunant Marc | 23. Rudasigwa Antoine |
| 10. Favre Sylvie | 24. Salzmann Yvan |
| 11. Germond Florence | 25. Schneider Gianni John |
| 12. Ghelfi Fabrice | 26. Tauxe-Jan Michelle |
| 13. Junod Grégoire | 27. Uffer Filip |
| 14. Mach André | 28. Zuercher Magali |

2. GROUPE RADICAL

(24 membres)

Président : M. Serge **Segura**

- | | |
|----------------------------------|----------------------------------|
| 1. Ansermet Eddy | 13. Loup Pierre-Henri |
| 2. Béboux Jean-Pierre | 14. Martin Olivier |
| 3. Blanc Jean-Louis | 15. Martin Philippe |
| 4. Buffat Marc-Olivier | 16. de Meuron Thérèse |
| 5. Cavin Yves-André | 17. Meystre Gilles |
| 6. Christe Paul-Louis | 18. Peiry-Klunge Florence |
| 7. Coupy Bernard | 19. Pernet Jacques |
| 8. Crausaz Françoise | 20. Perrin Charles-Denis |
| 9. Dentan Josianne | 21. Pittet Francis |
| 10. Fiora-Guttman Martine | 22. Ravussin Bernard |
| 11. Gillioz Marie-Josée | 23. Segura Serge |
| 12. Julier Michel | 24. Zahnd Bernard |

3. GROUPE ÉCOLOGISTE – LES VERTS

(16 membres)

Présidente : M^{me} Béatrice Salla

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| 1. Ballenegger Jacques | 9. Mayor Isabelle |
| 2. Bergmann Sylvianne | 10. Müller Elisabeth |
| 3. Bonnard Claude | 11. Ostermann Roland |
| 4. Bonvin Jacques | 12. Pidoux Jean-Yves |
| 5. Brélaz-Buchs Marie-Ange | 13. Salla Béatrice |
| 6. Foretay-Amy Marcelle | 14. Santschi Pierre |
| 7. Freymond Sylvie | 15. Thorens Adèle |
| 8. Maier Christina | 16. Verdon Antoine |

4. GROUPE LIBÉRAL

(11 membres)

Président : M. Pierre Dallèves

- | | |
|-------------------------------|---------------------------------|
| 1. Calame Maurice | 7. Meylan Georges Arthur |
| 2. Dallèves Pierre | 8. Perrin Antoine |
| 3. Fox Robert | 9. Schaller Graziella |
| 4. Gebhardt André | 10. Truan Isabelle |
| 5. Grin Nicole | 11. Venezia Dino |
| 6. Longchamp Françoise | |

5. GROUPE POP ET GAUCHE EN MOUVEMENT

(10 membres)

Présidente : M^{me} Andrea Eggli

- | | |
|------------------------------|-----------------------------|
| 1. Eggli Andrea | 6. Julita Caroline |
| 2. Gabus Aline | 7. Knecht Evelyne |
| 3. Gilliard Diane | 8. Mpoy Jean |
| 4. Heidegger Fernande | 9. Payot Pierre |
| 5. Hubler Alain | 10. Vuilleumier Marc |

6. GROUPE PDC – UDC ‘LA VOIE DU CENTRE’

(9 membres)

Président : M. Jean-Luc Chollet

- | | |
|----------------------------|---------------------------|
| 1. Abbet Raphaël | 6. Glatz Georges |
| 2. Blanc Eric | 7. Graf Albert |
| 3. Bucher Alma | 8. Mettraux Claude |
| 4. Chollet Jean-Luc | 9. Pache Denis |
| 5. Cornaz Mireille | |

HORS PARTI : Serathiuk Nelson, Sutter Béat.

BUREAU DU CONSEIL POUR 2003

Présidente : M^{me} **Martine Fiora-Guttmann (Rad.)**

Premier vice-président : M. Maurice **Calame** (Lib.)

Second vice-président : M. Jean-Christophe **Bourquin** (Soc.)

Scrutateurs : M^{me} **Fernande Heidegger** (POP)
M. Albert **Graf** (VDC)

Scrutateurs suppléants : M. Jacques **Bonvin** (Les Verts)
M. Philippe **Martin** (Rad.)

Secrétariat du Conseil :

Secrétaire du Conseil : M. Daniel **Hammer**
Hôtel de Ville
Tél. : 315.21.01
Télécopieur : 315.20.02
Courriel : daniel.hammer@lausanne.ch

Secrétariat : M^{me} **Dominique Monbaron**
Hôtel de Ville
Tél. : 315.21.03
Courriel : dominique.monbaron@lausanne.ch

Bureau électoral général:

Présidente : M^{me} **Martine Fiora-Guttmann**, présidente du Conseil

Membres : M^{me} **Fernande Heidegger**, scrutatrice
M. Albert **Graf**, scrutateur

Secrétaire : M. Daniel **Hammer**, secrétaire du Conseil

(Vice-président : M. Maurice **Calame**, 1^{er} vice-président du Conseil)

Secrétariat municipal : Hôtel de Ville, Tél. 315.22.15

Huissiers du Conseil :

M. François **Lebet**
M. Maurice **Longet**
M. Christian **Kiefer**
Tél. 315.22.16

**Renseignements pour abonnements
au Bulletin et à la documentation du
Conseil communal :**

Huissiers du Conseil
Tél. 315.22.16

Conciergerie de l'Hôtel de Ville :

M. Michel **Berset**
Tél. 315.22.71/72

COMMISSIONS PERMANENTES

(élues le 21 janvier 2002 pour la législature 2002-2006)

GESTION

Membres :

1. Raphaël **Abbet**, VDC
2. Eddy **Ansermet**, radical
3. Sylvianne **Bergmann**, Les Verts
4. Marc-Olivier **Buffat**, radical, *vice-président*
5. Yves-André **Cavin**, radical
6. Josianne **Dentan**, radicale
7. Aline **Gabus**, POP
8. Nicole **Grin**, libérale
9. Philippe **Mivelaz**, socialiste
10. Roland **Ostermann**, Les Verts, *président*
11. Pierre **Payot**, POP
12. Blaise Michel **Pitton**, socialiste
13. Graziella **Schaller**, libérale
14. Michelle **Tauxe-Jan**, socialiste
15. Magali **Zuercher**, socialiste

FINANCES

Membres :

1. Jacques **Ballenegger**, Les Verts
2. Jean-Louis **Blanc**, radical, *président*
3. Claude **Bonnard**, Les Verts
4. Jean-Christophe **Bourquin**, socialiste, *1^{er} vice-président*
5. Mireille **Cornaz**, VDC, *2^e vice-présidente*
6. Marc **Dunant**, socialiste
7. Fabrice **Ghelfi**, socialiste
8. Diane **Gilliard**, POP
9. Philippe **Martin**, radical
10. Gianni John **Schneider**, socialiste
11. Serge **Segura**, radical
12. Isabelle **Truan**, libérale
13. Dino **Venezia**, libéral
14. Marc **Vuilleumier**, POP
15. Bernard **Zahnd**, radical

NATURALISATIONS

- Membres :
1. Alain **Bron**, socialiste
 2. Jean-Luc **Chollet**, VDC
 3. Monique **Cosandey**, socialiste
 4. Martine **Fiora-Guttmann**, radicale
 5. Robert **Fox**, libéral
 6. Fernande **Heidegger**, POP
 7. Olivier **Martin**, radical
 8. Thérèse **de Meuron**, radicale
 9. Jean **Meylan**, socialiste, *président*
 10. Jean **Mpoy**, POP
 11. Bernard **Ravussin**, radical, *vice-président*
 12. Antoine **Rudasigwa**, socialiste
 13. Béatrice **Salla**, Les Verts
 14. Graziella **Schaller**, libérale
 15. Antoine **Verdon**, Les Verts

PÉTITIONS

- Membres :
1. Claire **Attinger Doepper**, socialiste
 2. Paul-Louis **Christe**, radical, *président*
 3. Roger **Cosandey**, socialiste
 4. Albert **Graf**, VDC
 5. Evelyne **Knecht**, POP
 6. Christina **Maier**, Les Verts, *vice-présidente*
 7. Berthold **Pellaton**, socialiste
 8. Antoine **Perrin**, libéral
 9. Francis **Pittet**, radical

RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔT COMMUNAL

- Membres :
1. Eddy **Ansermet**, radical
 2. Claude **Bonnard**, Les Verts
 3. Andrea **Eggli**, POP
 4. Claude **Mettraux**, VDC
 5. Yvan **Salzmann**, socialiste
 6. Dino **Venezia**, libéral

- Suppléants :
1. Alain **Bron**, socialiste
 2. Alma **Bucher**, VDC
 3. Sylvie **Freymond**, Les Verts
 4. Diane **Gilliard**, POP
 5. Georges Arthur **Meylan**, libéral
 6. Bernard **Zahnd**, radical

**ORGANISATION DE LA MUNICIPALITÉ
pour l'année 2003**

Syndic : M. Daniel Brélaz

Vice-présidente pour 2003 : M^{me} Silvia **Zamora**

Administration générale et Finances :	M. Daniel BRÉLAZ <i>Suppléante : M^{me} Silvia Zamora</i>
Sécurité publique :	M ^{me} Doris COHEN-DUMANI <i>Suppléante : M^{me} Eliane Rey</i>
Culture, Sports, Patrimoine :	M. Jean-Jacques SCHILT <i>Suppléant : M. Olivier Français</i>
Travaux :	M. Olivier FRANÇAIS <i>Suppléant : M. Jean-Jacques Schilt</i>
Enfance, Jeunesse et Education :	M. Oscar TOSATO <i>Suppléante : M^{me} Doris Cohen-Dumani</i>
Sécurité sociale et Environnement :	M ^{me} Silvia ZAMORA <i>Suppléant : M. Oscar Tosato</i>
Services industriels :	M ^{me} Eliane REY <i>Suppléant : M. Daniel Brélaz</i>
<hr/>	
Secrétaire municipal :	M. François Pasche
Secrétaire municipal remplaçant :	M. Pierre Tardy
Secrétaire municipale adjointe :	M ^{me} Danielle Hagenlocher Bolli

